



OPERATION GRAND SITE

Presqu'île de Crozon- Aulne maritime
2025

Tome II : Le programme d'actions

Argol
Camaret-sur-mer
Crozon

Landévennec
Lanvéoc

Le Faou

Pont-de-Buis lès Quimerch

Roscanvel

Rosnoën

Telgruc-sur-mer



SOMM

1 Orientation 1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

- 1.1. Améliorer les qualités paysagères des sites classés et des sites naturels d'exception 6
- 1.2. Conforter des paysages de qualité à l'échelle du Grand Site 16
- 1.3. Mener une politique globale de préservation des espaces naturels 24
- 1.4. Affirmer la dimension patrimoniale du Grand Site 28

2 Orientation 2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand Site et de ses habitants

- 2.1. Améliorer la connaissance de la fréquentation 36
- 2.2. Mener une stratégie globale d'accueil à l'échelle du Grand Site 38
- 2.3. Maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants 44
- 2.4. Réorganiser les modalités d'accès au Grand Site et à ses sites patrimoniaux 46
- 2.5. Accompagner la pratique des sports de nature 54
- 2.6. Améliorer les conditions d'accueil et les services dans le Grand Site 60

3

Orientation 3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

- 3.1. Garantir la conduite et le portage de la démarche _____ 68
- 3.2. Sensibiliser et mobiliser les visiteurs et les habitants autour des valeurs du Grand Site _____ 74
- 3.4. Etablir une stratégie de communication _____ 78
- 3.5. Fédérer les acteurs locaux et les habitants autour du projet Grand Site _____ 82

ORIENTATION STRATEGIQUE 1

Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site



ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Calendrier d'actions

2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 Priorités

Axe 1 : Améliorer la qualité paysagère des sites classés et des sites naturels d'exception									
Résorber les impacts de la fréquentation sur les paysages d'exception									1
Requalifier et réaménager les sites majeurs dégradés et leurs espaces de stationnement									1
Harmoniser les aménagements et la signalétique à l'échelle du Grand Site et minimiser leurs impacts visuels									2
Améliorer la maîtrise foncière publique sur les sites patrimoniaux du Grand Site									1
Axe 2 : Conforter des paysages de qualité à l'échelle du Grand Site									
Renforcer l'approche paysagère et architecturale sur le Grand Site									3
Révéler les sites secondaires remarquables et la valeur des paysages mal reconnus									3
Renforcer le rôle et valoriser les portes d'entrée du Grand Site									3
Mettre en place un observatoire photographique du paysage									2
Axe 3 : Mener une politique globale de préservation des espaces naturels									
Poursuivre les actions de préservation et de restauration des milieux naturels et des espèces emblématiques du GS									1
Assurer une présence régulière sur les sites									1
Axe 4 : Affirmer la dimension patrimoniale du Grand Site									
Mettre en valeur les patrimoines bâti, culturel, historique et géologique en permettant la découverte de sites d'intérêt									2

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Axe 1	Améliorer la qualité paysagère des sites classés et des sites patrimoniaux
Action 1	Résorber les impacts de la fréquentation sur les paysages d'exception

• Constats et contexte :

Les milieux naturels attirent un grand nombre de visiteurs, engendrant des impacts à la fois sur les paysages et sur la biodiversité : piétinement de la végétation, érosion, mise à nu du sol, perturbations pour les espèces locales. Ces dégradations, particulièrement visibles sur les sites, sont au cœur des préoccupations dans le cadre de la recherche d'équilibre entre préservation et accueil des visiteurs.

• Objectifs visés :

- Préserver les espaces naturels : diminuer l'impact de la fréquentation sur les espaces naturels
- Limiter les surfaces dégradées, les mises à nu du sol et les phénomènes d'érosion
- Canaliser les piétons pour limiter les divagations sur des zones sensibles
- Tendre à un faible impact visuel des aménagements

• Descriptif de l'action :

L'action vise la remise en état d'espaces dégradés par une fréquentation parfois éparse et mal gérée. Il s'agit ici de mettre en place des actions légères de gestion et d'entretien pour résorber les impacts :

- fermeture de sentiers de traverse pour éviter les doublons,
- actions de canalisation de la fréquentation pour initier la renaturation de certains secteurs : potelets, monofils et bifiels...
- entretien des aménagements de canalisation,
- suppression de mobiliers dégradés ou de signalétique ancienne,
- fermeture d'accès à certaines parties du site.

Cette action est mise en lien avec l'action n°2 pour la préservation des paysages et l'aménagement des sites.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Mise en place de cheminements sur les sites
- Signalétique et information
- Actions du service Espaces naturels et sentiers communautaires

• Limites, freins et contraintes éventuels :

- Augmentation de la fréquentation
- Multiplicité de sites à gérer
- Coût de la mise en œuvre et de l'entretien



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble des sites majeurs du Grand Site : sentiers, points de vue...

Certains secteurs à enjeux sont identifiés : anse de Dinan, presqu'île de Roscanvel, Pen Hir, cap de la Chèvre...



Maître d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne
maritime

Service Espaces Naturels et sentiers, RNR,

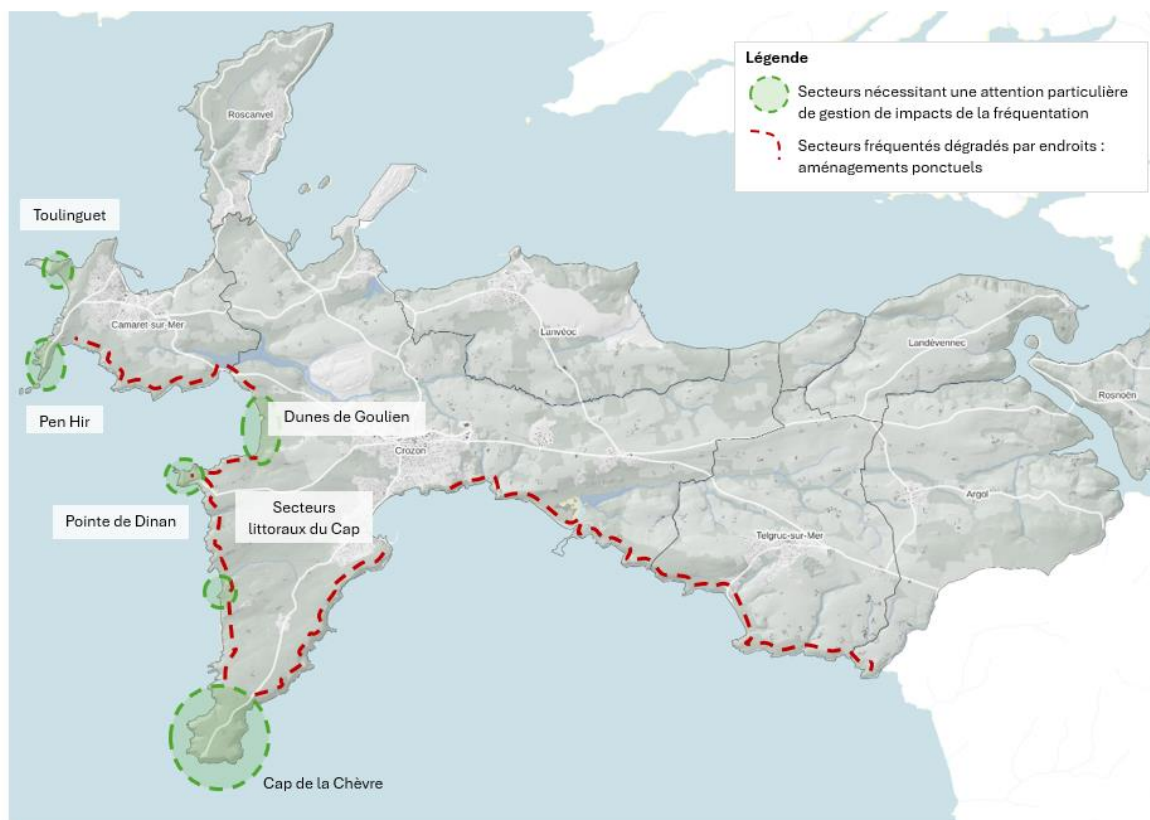
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Conservatoire du littoral
- Communes
- Natura 2000
- PNRA



Evaluation et indicateurs

- Etat de conservation des milieux naturels
- Surfaces restaurées ou en cours de restauration
- Evolution du nombre de sites nécessitant une gestion particulière



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- Région (RNR)
Nature des dépenses	- Frais de personnel technique - Frais de prestation si recrutement d'un prestataire - Investissement en matériel : fils, poteau...								- Europe (Natura 2000) - Département (ENS) - Appels à projet de l'Etat
COÛT TOTAL DE L'ACTION :				Coûts inclus au service Espaces naturels et sentiers					

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Axe 1

Améliorer la qualité paysagère des sites classés et des sites patrimoniaux

Action 2

Requalifier et réaménager les sites majeurs dégradés et leurs espaces de stationnement

• Constats et contexte :

Les sites patrimoniaux exceptionnels ont fait l'objet de transformations par l'Homme : aménagements, création d'aires de stationnement... Ces aménagements sont parfois obsolètes et vieillissants et ne répondent pas, tant à la volonté d'offrir une expérience de visite, qu'aux conditions de sécurité et de confort. Aujourd'hui, il s'impose de repenser les réponses en matière d'accueil, de mobilité et d'aménagement pour une meilleure préservation des sites patrimoniaux.

• Objectifs visés :

- Améliorer la qualité paysagère des sites en limitant l'impact des véhicules et en proposant des aménagements qualitatifs
- Améliorer l'expérience de visite, la sécurité et le confort
- Préserver les espaces naturels dégradés et réduire la pression sur les patrimoines

• Descriptif de l'action :

L'action comprend la requalification de plusieurs sites majeurs (plages, pointes et fortifications) où il est nécessaire d'améliorer voire repenser les aménagements existants (cheminements, aire de stationnement, services...).

Cette requalification passe par une réflexion globale en termes d'accès, de circulation ainsi que d'utilisation du site tout en préservant le caractère sauvage et en atténuant la place et l'impact de la voiture.

Par ailleurs, l'aménagement et les infrastructures des sites majeurs doivent bénéficier d'une intégration paysagère, être imaginés comme durables, résilients, sobres en matière de consommation d'espace. L'enjeu est d'associer le maintien des usages, la facilité d'entretien, la solidité et l'esthétisme.

Cette action est mise en lien avec l'action n°17 pour l'organisation de la découverte des sites majeurs.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Schéma d'intention paysagère pour l'anse de Dinan
- Aménagement de la pointe des Espagnols
- Etude paysagère à La Palue, portée par la commune

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Contraintes foncières et budgétaires
- Acceptabilité par les riverains, les usagers, les visiteurs
- Saisonnalité



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble des sites majeurs du Grand Site.

Certains secteurs à enjeux sont identifiés : anse de Dinan, presqu'île de Roscanvel, Pen Hir, cap de la Chèvre...

Contexte réglementaire à prendre en compte : sites classés, loi littoral



Mettre en oeuvre

Préserver

Accueillir

Valoriser

Connaître

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

La CCPCAM peut mettre à disposition l'ingénierie de l'Opération Grand Site à disposition des communes en fonction des opportunités et des projets portés par les communes.

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Services de l'Etat : DREAL, Architecte et bâtiments de France
- Communes
- Conservatoire du littoral
- Région et Département
- PNRA
- RNR



Evaluation et indicateurs

- Nombres de sites améliorés
- Etat d'avancement des projets
- Satisfaction des usagers et des habitants

Intentions aux termes de l'Opération Grand Site :

Anse de Dinan :

- Aboutir à un schéma d'intentions paysagères
- Traduire de manière opérationnelle le schéma d'intention



PRIORITE 1 : Etude : 2025 – Travaux : 2027-29

Fortifications – Roscanvel :

- Mener une étude globale à l'échelle de Roscanvel
- Aboutir à des avant-projets locaux
- Traduire les avant-projets de manière opérationnelle



PRIORITE 2 : Etude : 2025-26 – Travaux : 2029

Pen Hir – Veryac'h :

- Aboutir à un schéma d'intentions paysagères



PRIORITE 3 : Etude : 2027-28 – Travaux : à définir

Cap de la Chèvre :

- Aboutir à un schéma d'intentions paysagères
- Traduire de manière opérationnelle le schéma d'intentions

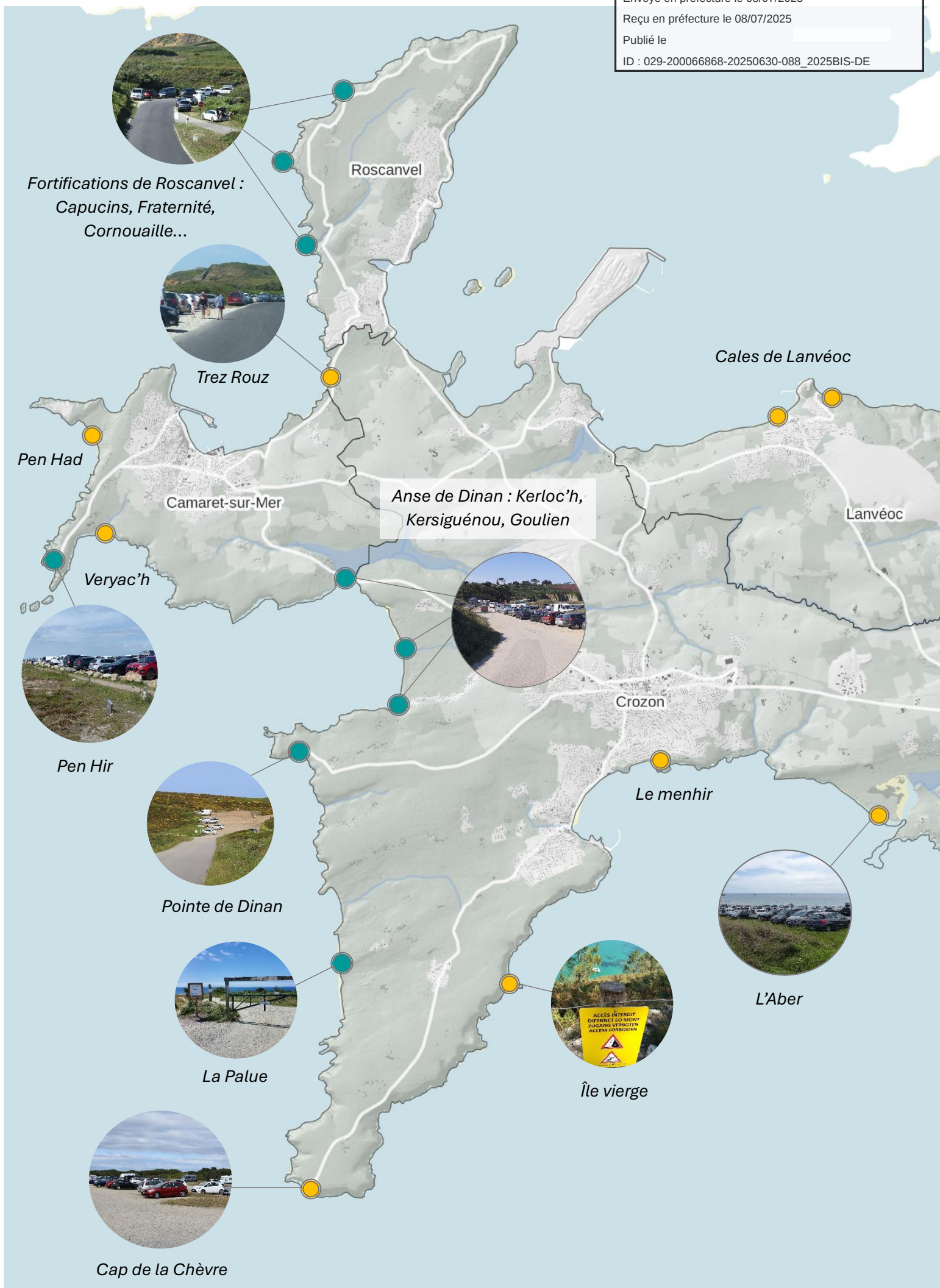


PRIORITE 3 : Etude : 2027-28 – Travaux : à définir

Autres sites pouvant être améliorés d'un point de vue paysager sans nécessiter une requalification globale : Île vierge, Trez Bellec, Trez Rouz, Pen Had, Trez Bihan, La Palue

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- Région
Nature des dépenses	- Recrutement prestataires : architectes, AMO... - Coût des travaux : matériaux, prestataires...								- Europe
									- Département
									- Appels à projet de l'Etat
									- Conservatoire du littoral
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Coûts à définir en fonction des avant-projets					



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 029-200066868-20250630-088_2025BIS-DE

Légende : *



Sites

majeures



Amélioration : paysagère, signalétique,
sans requalification majeure

**L'action n°2 concerne les sites majeurs, plutôt
inscrits ou classés. D'autres sites sont
également identifiés dans l'action n°6.*

Pen Ar Vir

Le Guern

Landévennec

Rosnoën

Argol

Telgruc-sur-Mer

Trez Bihan

Trez Bellec

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Axe 1

Améliorer la qualité paysagère des sites classés et des sites patrimoniaux

Action 3

Harmoniser les aménagements et la signalétique à l'échelle du Grand Site et minimiser leurs impacts visuels

• Constats et contexte :

Sur les sites naturels, les aménagements et la signalétique se sont accumulés au fur et à mesure des années et selon les projets. Aujourd'hui, ces aménagements sont parfois peu cohérents, obsolètes et peu harmonieux à l'échelle du territoire. Cette diversité de mobiliers, panneaux et fléchages est peu compatible avec des paysages d'exception et la recherche d'une sobriété des aménagements. La réflexion plus globale à l'échelle du Grand Site amène à repenser une signalétique et du mobilier plus homogène à l'échelle des différentes communes.



• Objectifs visés :

- Repenser la signalétique de manière globale, cohérente et harmonisée à l'échelle du territoire,
- Limiter le panneautage et les impacts de la signalétique
- Améliorer la compréhension du territoire
- Réfléchir à une vision architecturale autour des sites

• Descriptif de l'action :

Il s'agit dans cette action de :

- Faire un bilan des signalétiques sur le territoire, proposer aux communes du Grand Site une signalétique par site et un guide du mobilier,
- Travailler avec l'ensemble des partenaires et des parties prenantes pour avoir une signalétique cohérente et identique à l'échelle du Grand Site en s'appuyant si possible sur la signalétique existante : panneaux du Géopark d'Armorique, pupitres de la RNR...
- Identifier la signalétique pouvant être limitée ou améliorée,
- Harmoniser au fur et à mesure les panneaux sites classés et d'entrée de site et la réglementation associée.

Cette action est mise en lien avec l'action n°29 pour l'amélioration des services, de la signalétique et de l'information.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Bilan des aménagements par le service espaces naturels communautaire

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Multiplicité d'acteurs et de démarches



Priorité

1

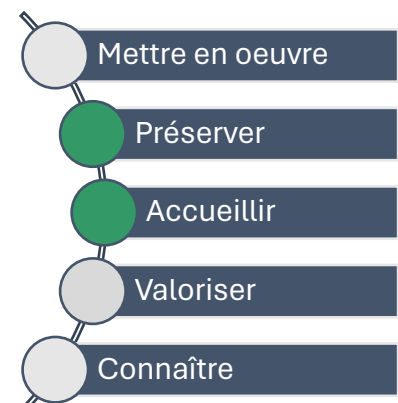
2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Communes
- Département
- PNRA
- Réserve Naturelle Régionale
- Conservatoire du littoral



Evaluation et indicateurs

- Evaluation des évolutions de la signalétique
- Signalétique et mobilier harmonisés (oui/non)

Phasage de l'action :

Court terme



Moyen terme

1. Diagnostic signalétique du Grand Site

- Recueil des données existantes (type, localisation, type, propriétaire, doublon...)
- Analyse du cadre légal et du respect à la réglementation
- Analyse des besoins pour une bonne orientation des visiteurs



3. Production d'une charte des aménagements et de la signalétique

- Définir les principes de la signalétique : logique d'implantation, principes, secteurs...
- Produire un document-cadre de la signalétique et des aménagements dans le Grand Site : préconisations, proposition d'une ligne conductrice (couleur, matériaux, police, contenus, dimension...), secteurs prioritaires...

2. Application

- Appui aux communes et aux partenaires : rappel des règles en matière de signalétique, proposition de panneaux, support et mobilier...
- Définition d'une programmation : identification des portes d'entrée, implantation par secteur...

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation		X <i>(Diagnostic)</i>	X <i>(Charte)</i>	X <i>(Application de la charte)</i>					- DREAL - PNRA
Nature des dépenses	- En interne : frais de personnel ou étude signalétique : 20 000 €								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				20 000 €					

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Axe 1

Améliorer la qualité paysagère des sites classés et des sites patrimoniaux

Action 4

Améliorer la maîtrise foncière publique sur les sites patrimoniaux du Grand Site

• Constats et contexte :

La maîtrise foncière publique garantit l'affectation définitive des terrains concernés pour la préservation de la nature (possibilité de gestion globale, mise en défens), ou pour l'aménagement du site (aire naturelle de stationnement, cheminements...). Sur le territoire, l'absence de remembrement induit un foncier particulièrement découpé avec des parcelles nombreuses et de faibles surfaces.

• Objectifs visés :

- Améliorer la maîtrise foncière afin de préserver les sites
- Faciliter la gestion et l'aménagement
- Permettre l'aboutissement de projet de requalification des sites

• Descriptif de l'action :

Il s'agit dans cette action de :

- Faire un bilan des sites majeurs des propriétés publiques et identifier les parcelles les plus intéressantes à acquérir pour la préservation, l'aménagement et la gestion,
- Mener une politique active d'achat des parcelles les plus intéressantes en fonction des projets locaux, en partenariat avec le Conservatoire du littoral : contact des propriétaires, proposition d'achat...
- Mener une réflexion sur les autres possibilités de maîtrise foncière si nécessaire : baux emphytéotiques, conventions, déclaration d'utilité publique (DUP), bien sans maître...
- Inscrire dans la planification (*Plan local d'urbanisme intercommunal*) les secteurs à acquérir en fonction des projets envisagés : emplacements réservés.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Démarche d'acquisition foncière du Conservatoire du littoral, du Département, des communes et de la communauté de communes
- Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Parcellaire très morcelé
- Indivisions et propriétaires inconnus
- Absence de gestion après acquisition
- Prix d'acquisition
- Identification des biens sans maître



Priorité

1

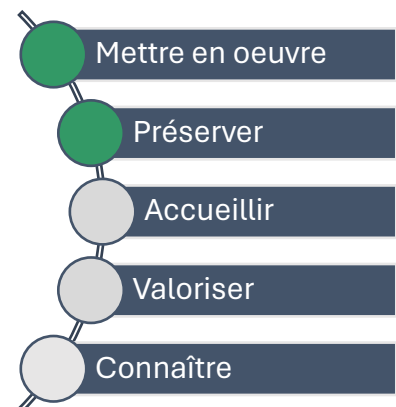
2

3



Secteurs concernés

Cette mesure s'oriente sur les sites naturels, sites classés, sites littoraux...



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Conservatoire du littoral / Communes

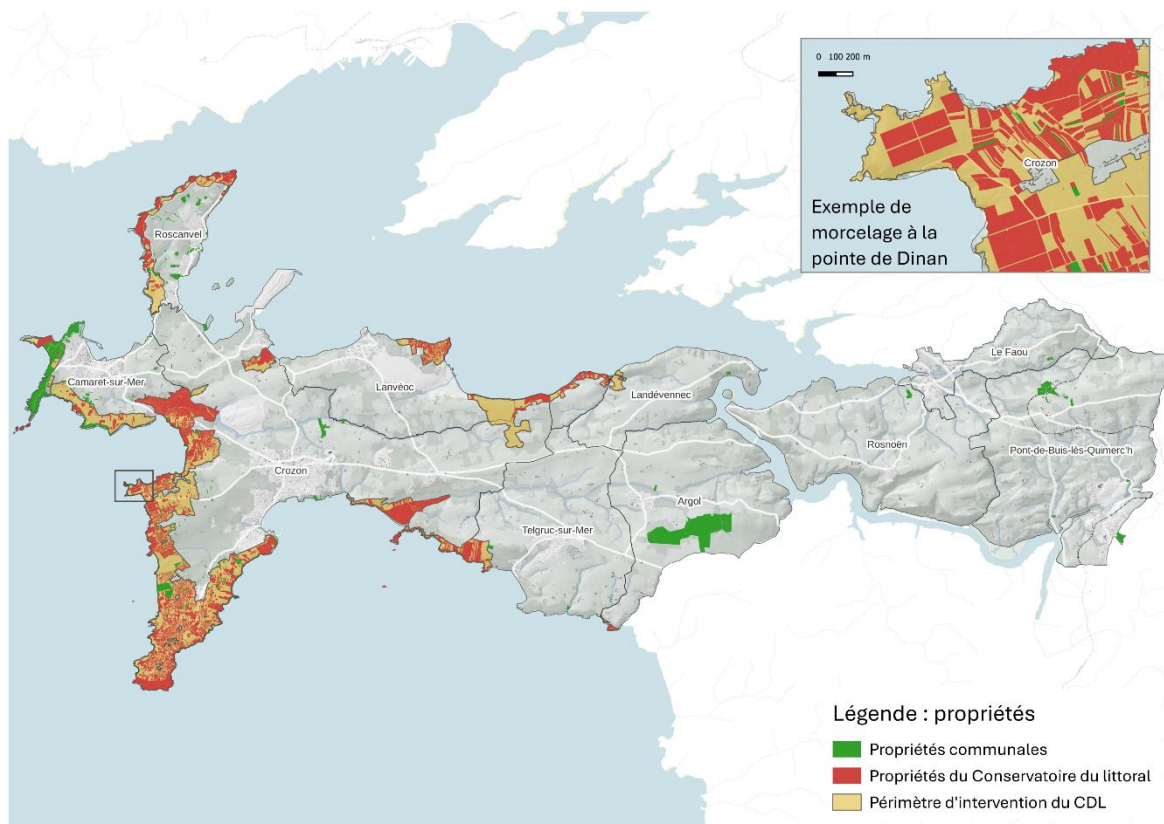
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Conservatoire du littoral
- Département du Finistère (ENS)
- Communes
- Propriétaires privés
- SAFER



Evaluation et indicateurs

- Pourcentage de surface publique au sein des sites classés
- Evolution des surfaces en maîtrise foncière publique
- Temps de travail sur la recherche foncière.



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- CDL
Nature des dépenses	- Achat de parcelles (à l'opportunité) : environ 0,5€ du m ² - Temps agent (PLU, chargée de mission OGS...)								- Communes - CD29
COUT TOTAL DE L'ACTION :					Non connu				

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Axe 2

Conforter des paysages de qualité à l'échelle du Grand Site

Action 5

Renforcer l'approche paysagère et architectural sur le Grand Site

• Constats et contexte :

Si les sites exceptionnels sont la priorité dans ce plan d'actions, la préservation de l'ensemble de la qualité paysagère du territoire est importante. En effet, sur l'ensemble du périmètre, il est important de porter un niveau d'exigence en termes de respect des qualités environnementales, paysagères et du cadre de vie pour préserver les éléments paysagers caractéristiques, pour limiter l'uniformisation et les atteintes paysagères qui contribuent à dégrader l'image du Grand Site.

• Descriptif de l'action :

Il s'agit dans cette action de :

- Capitaliser et valoriser les études paysagères et faire le lien avec les partenaires : guide « habiter » et charte paysagère du PNRA...
- Être un interlocuteur sur les questions de paysage : réaliser une charte commune des activités commerciales en site classé : écoles de surf..., relais des outils et conseils pratiques à destination des élus, des porteurs de projets ou des habitants...
- Apporter un soutien technique autour du paysage : conseils aux habitants, aux communes, relayer les permanences conseils existantes sur le territoire (CAUE, ABF...), mettre en œuvre la compétence « publicité »
- Contribuer à résorber les atteintes paysagères : identifier les points noirs du paysage ([lien avec l'action n°7 : porte d'entrées](#)) et des sites prioritaires à requalifier (Tal ar Groas, règlement des entrées de ville), mener une réflexion sur la cabanisation et le camping saisonnier dans les espaces protégés et dans les secteurs interdits au PLU, améliorer la signalétique et problématique de la publicité, OAP paysage...
- Ajouter une dimension paysagère aux cahiers des charges des Z.A. (Kerdanvez, Quiella).
- Proposer des OAP sectorielles sur les points noirs identifiés.

Il s'agit ici d'être exigeant et ambitieux dans les attentes des activités et les formes d'urbanisation. Dans les projets d'aménagement et de planification, veiller à l'intégration des dimensions paysagère et architecturale (cahier des charges, compétences, moyens, matériaux, travail de terrain...).

- Mobiliser du temps pour mettre en œuvre des actions autour du paysage (permanence...) en partenariat avec le PNRA : formations, conférences, animations sur le territoire visant à diffuser l'approche paysagère.

- Attirer les porteurs de projet sur les enjeux paysagers du Grand Site. - Inciter les communes, les élus et les habitants à s'engager pour la qualité paysagère.



Priorité

1

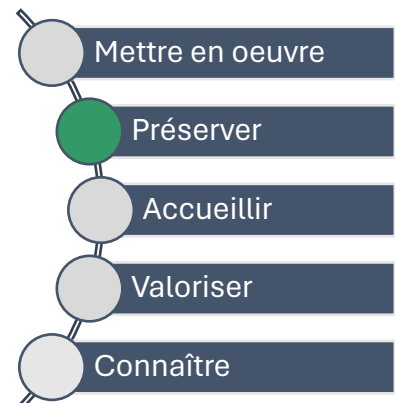
2

3



Secteurs concernés

Les secteurs devront être précisés dans une première phase.



Outil juridique à disposition des collectivités pour corriger les choix non compatibles avec le contexte paysager ou architecturale : Article R111-27 du code de l'urbanisme Version en vigueur depuis le 01 janvier 2016 - Création Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 – art.

• Objectifs visés :

- Améliorer la qualité des paysages sur l'ensemble du Grand Site, au-delà des paysages d'exception
- Améliorer le cadre de vie et les paysages du quotidien
- Préserver la qualité paysagère de l'architecture typique
- Améliorer l'insertion paysagère des bâtiments
- Prévoir des modes d'urbanisation respectueuses de l'architecture locale et de l'organisation des bourgs

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Charte du paysage et de l'architecture du PNRA
- Plan local d'urbanisme

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Engagement des habitants, des acteurs économiques
- Propriétés foncières
- Leviers réglementaires sur les projets privés

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

La CCPCAM peut mettre à disposition l'ingénierie de l'Opération Grand Site à disposition des communes en fonction des opportunités et des projets portés par les communes.

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Acteurs économiques
- Communes
- PNRA
- Propriétaires privés



Evaluation et indicateurs

- Mise en place d'actions paysage (oui/non)
- Amélioration des points noirs du paysage (oui/non)

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								
Nature des dépenses	- Temps agent (OGS, PLUih)								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Objectif 1.2

Conforter des paysages de qualité à l'échelle du Grand Site

Action 6

Révéler les sites secondaires remarquables et la valeur des paysages mal reconnus

• Constats et contexte :

Le territoire héberge une myriade de sites dont la valeur paysagère mérite d'être révélée, levier pertinent pour diffuser les flux. Les visiteurs ont tendance à se regrouper à certains endroits menant à des effets de congestion (embouteillage, ressenti d'engorgement...). Certains sites et points de vue à l'intérieur de la presqu'île ou aux abords de l'Aulne maritime sont des paysages mal connus et mal valorisés.

• Objectifs visés :

- Valoriser et améliorer les sites secondaires peu fréquentés, les vues et la qualité paysagère
- Diffuser la fréquentation sur l'ensemble du territoire sur les périodes de pics de fréquentation

• Descriptif de l'action :

Il est proposé dans cette action :

- Aménager si nécessaire certains sites et points de vue : intérieur, Aulne maritime, rade, façade nord de la baie de Douarnenez, bocage...
- Valoriser la découverte en proposant des itinéraires, des services, une offre touristique (circuits de découverte, aménagement pour les pratiques sportives...), soutien à la mise en place d'activités, travail avec les partenaires (Géopark)...
- Maintenir et créer des points de vue (à prévoir dans les plans de gestion) : contrôler des dynamiques végétales susceptibles de refermer les paysages, utilisation des belvédères naturels.

Vigilance : Un travail commun d'identification des sensibilités paysagères et potentiels et capacités d'accueil, du caractère intimiste, de l'accessibilité et des axes de valorisation à envisager sera à mener pour d'éviter de créer des situations difficiles de gestion ultérieure.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Actions de l'Office de Tourisme : carte des forêts, boucles de randonnée et trail sur l'Aulne maritime
- Topoguides et IGN
- Etude Faire Rade

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Priorité vers les sites majeurs dans l'aménagement
- Manque de propositions de services, d'offre de loisirs...
- Possibilité d'aménagement : stationnements, accessibilité
- Volonté des visiteurs



Priorité

1

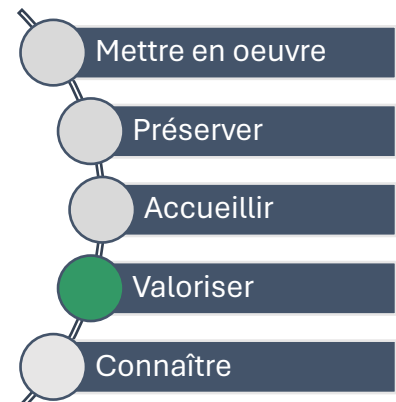
2

3



Secteurs concernés

Cette mesure concerne les secteurs en dehors des trois pointes : Aulne maritime, secteurs intérieurs, rade de Brest...



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

La CCPCAM peut mettre à disposition l'ingénierie de l'Opération Grand Site à disposition des communes en fonction des opportunités et des projets portés par les communes.

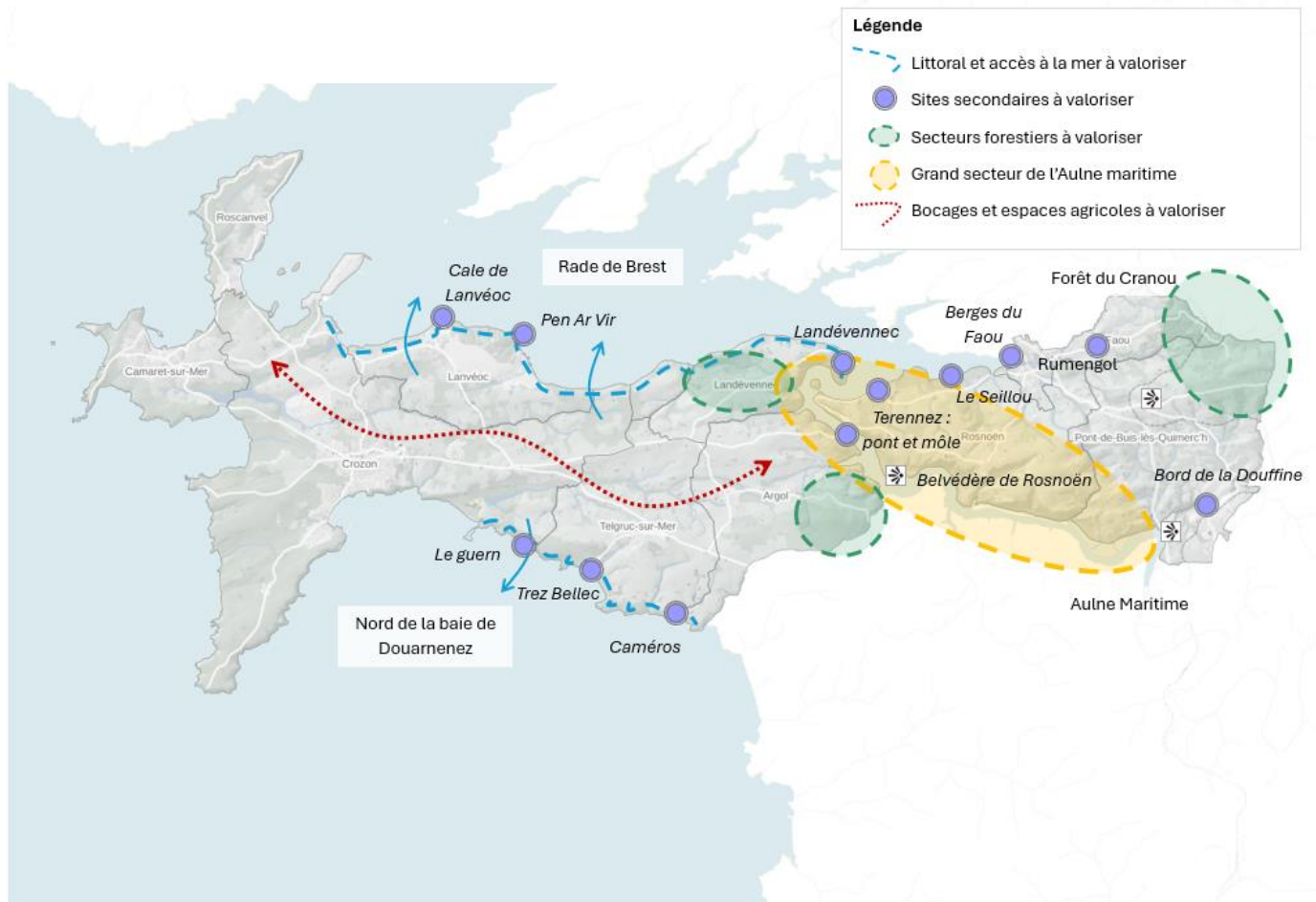
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Communes
- Acteurs du tourisme
- Office de tourisme
- ONF



Evaluation et indicateurs

- Nombre de sites valorisés
- Chiffres de fréquentation



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- Communes - DREAL
Nature des dépenses	- Temps agent - Travaux d'aménagement des sites								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				A définir en fonction des projets					

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Objectif 1.2 Conforter des paysages de qualité à l'échelle du Grand Site

Action 7 Renforcer le rôle et valoriser les portes d'entrée du Grand Site

• Constats et contexte :

Le choix de s'orienter vers un périmètre élargi pour le Grand Site permet d'inclure les communes en dehors des sites classés. Pour ces communes et ces secteurs, il s'agit ici de leur donner un rôle dans le fonctionnement du Grand Site. Ces portes d'entrée peuvent jouer un rôle important pour la diffusion des flux, l'orientation des visiteurs et l'organisation du parcours au travers du Grand Site. Les portes d'entrée sont d'autant plus perceptibles avec la configuration du territoire en Presqu'île (présence du pont de Térénez, paysages...).



• Objectifs visés :

- Améliorer l'accueil en amont des sites naturels
- Conforter le sentiment d'entrée et de présence dans une presqu'île
- Organiser le parcours des visiteurs depuis les entrées de la presqu'île
- Intégrer l'ensemble des communes et leurs habitants dans le projet
- Valoriser les portes d'entrée du territoire et leurs patrimoines

• Descriptif de l'action :

Concernant les portes d'entrée, il s'agit ici de :

- Identifier les portes d'entrées, leurs patrimoines, leurs points d'intérêts et de définir le rôle qu'elles ont et qu'elles pourraient avoir,
- Affirmer une offre touristique d'étape en valorisant des produits différents et les faire découvrir (rivières, agritourisme, patrimoines...)
- mettre en place des actions pour permettre de renforcer leur rôle pour le Grand Site : aménagement qualitatif, valorisation des communes et de leurs services...
- Limiter l'ambiance routière de la traversée de la Presqu'île et traiter qualitativement les espaces urbanisés traversés.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Petite ville de demain (Le Faou, PDB)
- Village d'avenir (Telgruc)

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Organisation du territoire
- Intérêt des communes



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Cette mesure concerne les portes d'entrée : Le Faou, Pont-de-Buis lès Quimerc'h, Rosnoën, Argol.



Mettre en oeuvre



Préserver



Accueillir



Valoriser



Connaître

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Communes

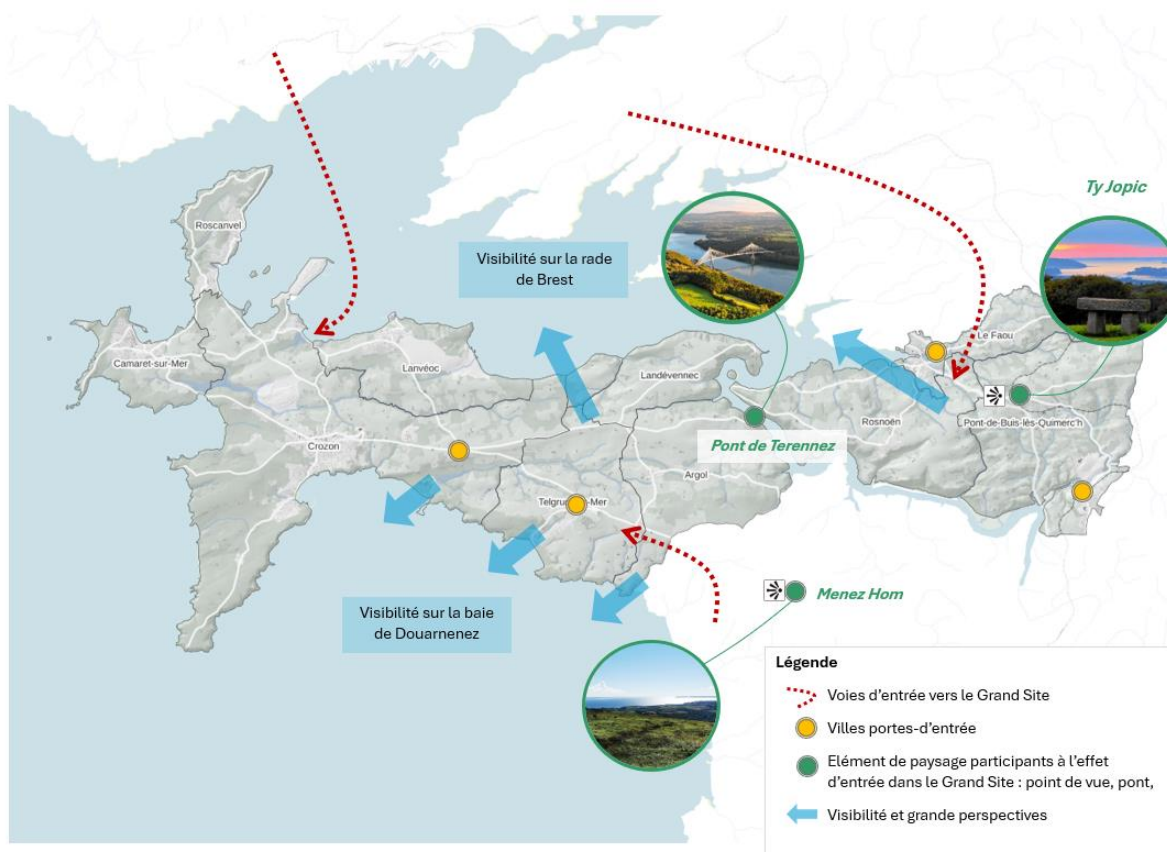
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Communes de Pont-de-Buis lès Quimerc'h, le Faou, Rosnoën, Argol, Telgruc
- Communes limitrophes du Grand Site
- PNRA



Evaluation et indicateurs

•



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								
Nature des dépenses	- Temps agent								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Objectif 1.2

Conforter des paysages de qualité à l'échelle du Grand Site

Action 8

Mettre en place un observatoire photographique du paysage

• Constats et contexte :

Les observatoires photographiques du paysage (OPP) sont des outils de connaissance permettant d'analyser les mécanismes et les transformations des espaces. Ils permettent une analyse de l'évolution du paysage grâce à la reconduction de photos sur un même point de vue. Les observatoires font partie des outils exploités par les Grands Sites pour suivre leurs actions.

• Objectifs visés :

- La constitution d'une base de données photographiques sur le paysage pour un suivi des évolutions sur le Grand Site
- La sensibilisation des acteurs et de la population aux dynamiques paysagères : actions participatives, sensibilité au paysage...
- L'évaluation des politiques publiques paysagères et l'exercice de prospective.
- Suivi des aménagements réalisés et argumentaire pour corriger les choix faits

• Descriptif de l'action :

La mise en place d'un OPP implique :

- Le choix de thématiques à suivre, *Thématiques envisagées : tourisme, changement climatique, grands paysages, urbanisme, cabanisation, aménagements...*

Deux volets pourront être traités dans le cadre de l'OGS : grandes évolutions du paysage du Grand Site, le suivi des actions mises en place (travaux, avant-après...)

- Le choix du corpus de prises de vues, de la méthode et des reconductions,

Définir à minima une dizaine de points de vue.

- La gestion à long terme de l'observatoire : insertion dans la plateforme POPP-Breizh, analyse de photos, maintien des prises de vue...
- La réflexion autour d'un observatoire participatif du paysage pourra être menée et valorisation des photos,
- La participation à la dynamique des OPP bretons : comité de pilotage, retours d'expériences...

Le PNRA est un partenaire stratégique dans cette action afin de travailler collectivement au suivi photographique du paysage en agissant en complémentarité (territoire et thématique) ainsi que sur des actions de valorisation, d'analyse et animations sur les dynamiques paysagères.

Il s'agit également de poursuivre et compléter les OPP existants.

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Maintien de l'action à long terme



Priorité

1

2

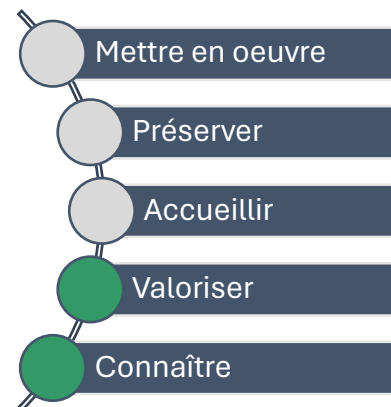
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Plusieurs points de vue seront identifiés dans le cadre de l'observatoire.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Observatoire de l'environnement en Bretagne
- DDTM
- RNR
- PNRA
- Acteurs locaux : photographes, associations...



Evaluation et indicateurs

- Mise en place de l'observatoire (oui/non)
- Nombre de points de vue et reconduction

Observatoire et thématique actuels d'observatoire sur le Grand Site :



DDTM du Finistère
Atlas du paysage

*27 points de vue sur le
 périmètre du Grand Site*



PNR d'Armorique
Dynamiques paysagères

*10 points de vue sur le
 périmètre du Grand Site*



**RNR des sites
 géologiques**
*Erosion, ouvrage, évolution
 naturelle*

*10 points de vue sur le
 périmètre du Grand Site*

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation		✓ <i>(Choix des thématiques et des points de vue)</i>		✓ <i>(Recon-duction)</i>		✓		✓ <i>(Valori-sation)</i>	- PNRA - OEB
Nature des dépenses	- Temps agents - Valorisation de l'OPP : impression photo, exposition, poster...								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Objectif 1.3

Mener une politique globale de préservation des milieux naturels

Action 9

Poursuivre les actions de préservation et de restauration des milieux naturels et des espèces emblématiques du Grand Site

• Constats et contexte :

Au-delà des paysages d'exception, le territoire héberge également une faune et d'une flore remarquables, protégées et gérées aux niveaux régional, national ou européen à de nombreux titres : Réserve Naturelle Régionale, Natura 2000, Parc Naturel Régional... Ces espèces tout comme leur habitat sont des éléments importants du Grand Site et leur préservation doit s'appuyer sur les plans d'actions déjà existants.

• Objectifs visés :

- Maintenir en bon état de conservation les habitats et des espèces du Grand Site
- Mener une politique cohérente de préservation des espaces naturels

• Descriptif de l'action :

Pour répondre à cette action, il faut :

- Poursuivre la mise en place d'actions en faveur de la préservation des espèces et des habitats en s'appuyant sur les documents existants de planification, et sur les experts institutionnels et associations (PNRA, PNMI, CBN, GMB...)

Types d'actions envisagées : mise en défens pour préserver les espèces, mise en place de zones de tranquillité pour la faune, fauche, destruction d'espèces invasives...

- Poursuite de la connaissance et la sensibilisation sur les espèces emblématiques du Grand Site
- articuler l'ensemble des démarches afin de mener une politique globale de préservation.
- participer aux réflexions des nouveaux documents et faire intégrer les enjeux du Grand Site si nécessaire : plans de gestion, chartes...

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Gestion des espaces naturels par le service « Espaces Naturels et Sentiers » de la Communauté de communes
- Actions de la Réserve Naturelle Régionale
- Contrats Natura 2000

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Moyens humains et financiers
- Foncier : surface suffisante pour des actions de gestion cohérente
- Multitudes des outils de protection



Priorité

1

2

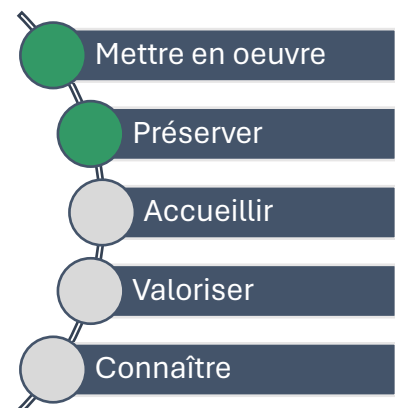
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Certains secteurs à enjeux (zones humides, falaises...) et inclus dans les périmètres de protections réglementaires.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Propriétaires privés
- Conservatoire du littoral
- Services Espaces naturels intercommunautaire
- Services techniques des communes
- Réserve Naturelle Régionale
- PNRA,
- ONF
- PNMI,
- Natura 2000,
- Conservatoire du littoral
- OFB



Evaluation et indicateurs

- Maintien des habitats et des populations d'espèces concernées
- Evaluation des plans d'actions

Documents de gestion et de planification :



RNR des sites géologiques

Plan de gestion 2020-
2029



Natura 2000

Document
d'objectifs



Parc Naturel Régional d'Armorique

Charte du parc



Parc National Marin d'Iroise

Plan de gestion – 2010 –
2025

Plan de gestion du marais
de l'Aber



Office National des Forêts

Plans de gestion de
Lesteven, bois du Kador...



Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

Plan de gestion de Kerloc'h
Gestion des sites du Conservatoire du littoral

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- PNRA
Nature des dépenses	- Temps agent - Achat de matériel - Mise en œuvre des actions des plans de gestion								- PNMI - Région - ONF
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Coûts inclus au service Espaces naturels et sentiers					

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Objectif 1.3

Mener une politique globale de préservation des milieux naturels

Action 10

Assurer une présence régulière sur les sites

• Constats et contexte :

La présence d'acteurs de la préservation sur le terrain répond à des enjeux de surveillance, de sensibilisation voire de verbalisation. Si des mesures réglementaires sont prises, il est important que des agents de terrain (services de police, gardes...) soient présents sur les sites afin de faire respecter les bonnes pratiques et la réglementation en espaces naturels.

• Objectifs visés :

- Sensibiliser et faire de la pédagogie auprès des visiteurs au respect de la réglementation et à la fragilité des milieux naturels
- Limiter les incivilités et les dégradations sur les sites
- Assurer la surveillance des sites

• Descriptif de l'action :

Il s'agit ici :

- D'assurer une présence régulière (tournées de surveillance) sur les sites par les services internes de la collectivité : gardes, agents techniques, conservatrice...

Cette présence est d'autant plus importante pendant la période estivale qui concentre le plus de monde et donc le plus d'incivilités.

- De former les agents à la surveillance des sites : formation des nouveaux agents, assermentation...
- Sensibiliser voire verbaliser les usagers en cas d'infraction.
- Tenir un bilan de la surveillance des sites : nombre de tournées, évolution des incivilités...

L'action nécessite une bonne coordination des différents services de police (municipale, gendarmerie, OFB, police de l'eau...) et les agents de la collectivité (gardes), services de l'Etat (DREAL).

Au-delà de la verbalisation, les gardes peuvent également faire de la sensibilisation auprès des usagers des sites (action n°31).

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Tournées de garde du service « Espaces naturels et sentiers »
- Surveillance des stationnements par les policiers municipaux
- Actions ponctuelles des agents de l'OFB

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Cohésion des différentes polices : OFB, gendarmerie, police municipale...
- Moyens humains et financiers
- Nombre de gardes assermentés



Priorité

1

2

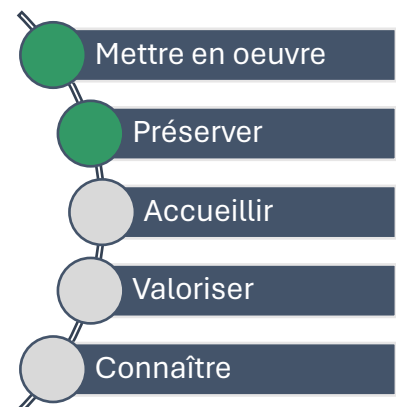
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Les sites fréquentés sont ciblés en priorité dans cette mesure.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Gendarmerie
- Gendarmerie maritime
- Police municipale
- Office Français de la biodiversité
- Services de l'Etat



Evaluation et indicateurs

- Nombre de jours de présence sur les sites
- Nombre de personnes sensibilisées et verbalisées

INTERNES



- 1 conservatrice de la Réserve
- Chargée de mission OGS, Natura 2000..
- 1 responsable et 2 gardes gestionnaires
- Agents techniques et saisonniers



Agents commissionnés et pouvoir de police

Coordination nécessaire des services de police

EXTERNES

- Agents de l'OFB
- Service de l'Etat
- Gendarmerie
- Gendarmerie maritime
- Police municipale
- Agents communaux



Relevés d'infractions concernant :

- Code de l'environnement : loi sur l'eau
- Code de l'urbanisme : loi littoral
- Code pénal : déchets
- Réserve Naturelle Régionale
- Arrêtés préfectoraux et municipaux



Sensibilisation

ECHEANCIER DE REALISATION



	Calendrier prévisionnel								Partenaires (financiers) potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- CDL
Nature des dépenses	- Temps agent								- DREAL
	- Prix commissionnement (18 000 €)								- OFB
									- Gendarmerie
									- Police mun.
COUT TOTAL DE L'ACTION :									Coûts inclus au service Espaces naturels et sentiers

Orientation stratégique n°1 : Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site

Objectif 1.4

Affirmer la dimension patrimonial du Grand Site

Action 11

Mettre en valeur les patrimoines bâti, culturel, historique et géologique en permettant la découverte des sites

• Constats et contexte :

Les patrimoines du Grand Site sont riches et très variés : fortifications, habitats ruraux, patrimoines militaires, affleurements géologiques... Ils confèrent une réelle identité au territoire et participent à sa haute valeur. Soumis à l'usure du temps, le patrimoine bâti requiert des actions de préservation, restauration et valorisation.

• Objectifs visés :

- Faire découvrir l'ensemble des patrimoines du territoire
- Maintenir les patrimoines en bon état de conservation : fortifications, sites archéologiques...
- Diffuser les flux sur des secteurs autres que le littoral
- Intégrer les associations locales à la démarche

• Descriptif de l'action :

Cette action consiste à :

- Identifier des sites patrimoniaux majeurs en s'appuyant sur les études existantes : inventaire du patrimoine bâti, géosites
- Définir une stratégie pour chacun des sites en termes d'aménagement, de restauration : maçonnerie, gestion de la végétation, sécurisation, de valorisation en s'appuyant sur les partenaires et experts

Ces patrimoines peuvent entrer dans les stratégies touristiques de l'Office du tourisme et dans les documents de communication.

- Renforcer les liens avec les associations locales existantes : chantiers participatifs, appui sur la connaissance locale (expertise d'usage, connaissances historiques) ...

La découverte de ces sites doit se faire dans le respect des enjeux de biodiversité qui peuvent être associés (chiroptères...).

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Route des fortifications : aménagement de la pointe des Espagnols, restauration du fort du Gouin
- Site patrimonial remarquable du Faou
- Site Unesco : tour Vauban

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Moyens financiers
- Multitude de sites à aménager et à gérer



Priorité

1

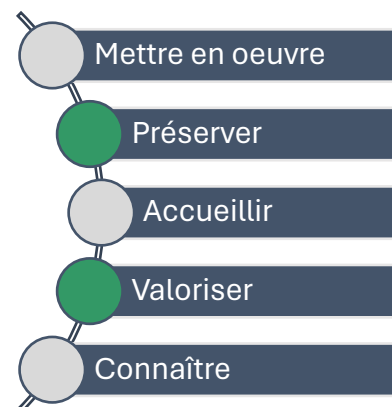
2

3



Secteurs concernés

Plusieurs sites à enjeux sont identifiés : Fortifications (Roscanvel, Camaret), Sites archéologiques (Lagadjar, Landaoudec, Ty-ar-C'huré), Sites patrimoniaux ponctuels (lavoires, villages) ...



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Architecte et bâtiments de France
- Conservatoire du littoral
- Associations locales : 1848, AVPR, Etre Daou Vor (Avel Gornog)
- Communes
- Bretagne vivante, Maison des minéraux, EOST, Sites Vauban, Musée des vieux métiers (liste non exhaustive)..
- PNRA



Evaluation et indicateurs

- Evolution du nombre de sites patrimoniaux valorisés

Les grands types de patrimoines du Grands Sites concernés par l'action n°11 et les projets associés



Patrimoines historiques et bâtis

Carte des principaux patrimoines présentés en pages 30 à 32

- Route des fortifications



Patrimoines géologiques

27 sites de la Réserve et autres sites du Géopark

- Géopark d'Armorique
- Réserve naturelle Régionale



Patrimoines culturels et immatériels



- Langue bretonne et toponymie locale
- Fest-noz et musiques traditionnelles
- Savoir-faire : musée vivant des vieux métiers d'Argol
- Pratiques culinaires



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- DRAC
Nature des dépenses	- Temps agent - Travaux d'aménagement de sites - Production de documents de valorisation								- DREAL
COUT TOTAL DE L'ACTION :				A définir en fonction des projets					

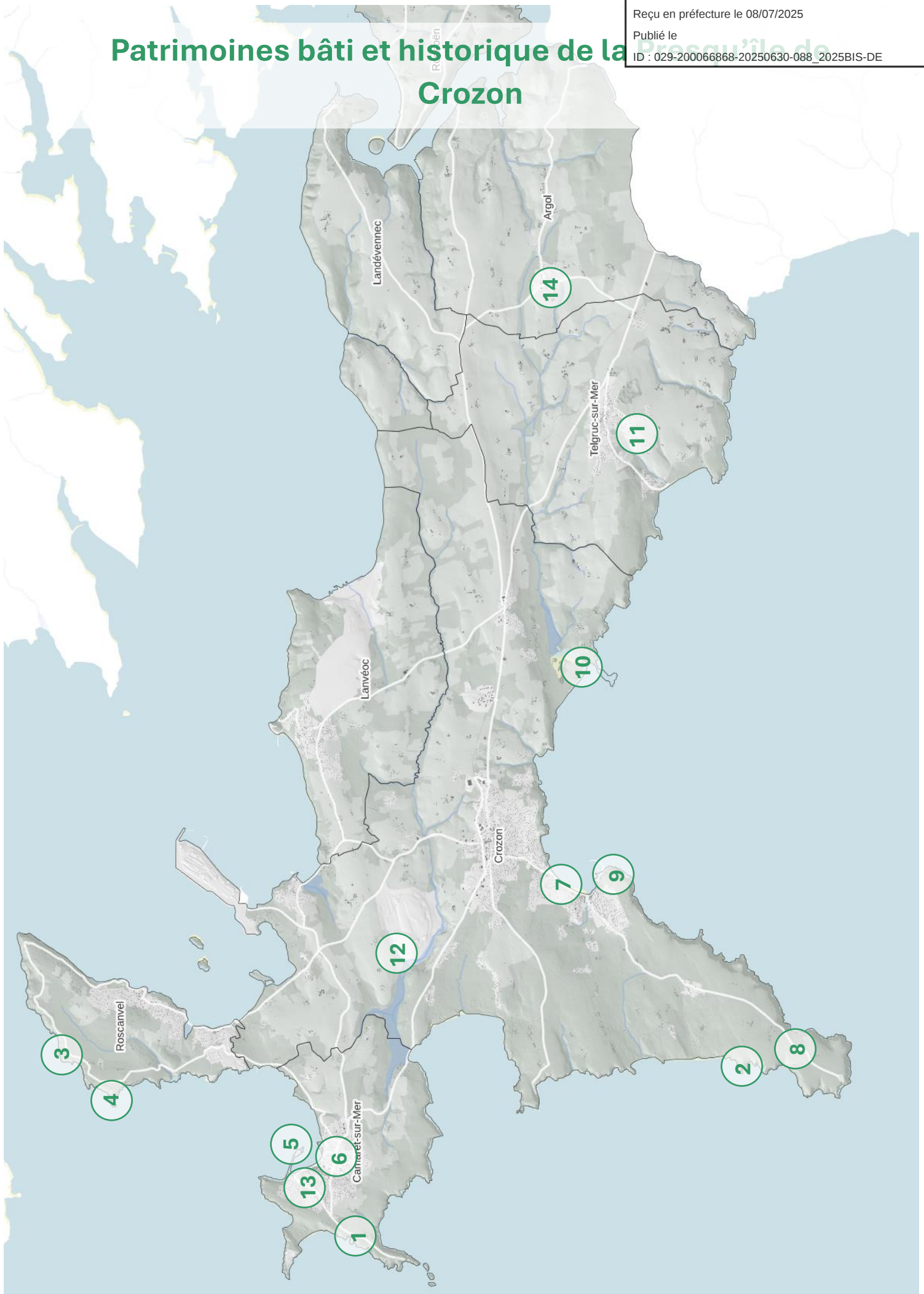
Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 029-200066868-20250630-088_2025BIS-DE

Patrimoines bâti et historique de la Presqu'île de Crozon





1

Alignement mégalithique
de Lagatgar et de Ty Ar
Churé



2

Pointe de Lostmarc'h et
son éperon barré



3

Batterie de
Cornouaille



4

Îlot des capucins et autres
fortifications : la Fraternité...



5

Tour Vauban



6

Port patrimonial de
Camaret-sur-mer



7

Patrimoine balnéaire –
Villa Kerbruck et maison
Peugeot, villas de Telgruc
et Landévennec ...



8

Hameaux typiques du cap
de la Chèvre : Rostudel, les
« 3K »



9

Patrimoine maritime :
phares, slipways, quais,
cales, cimetières de
bateaux...



10

Patrimoine artisanal et
industriel : four à chaux,
conserveries...



11

Moulin, lavoirs et
fontaines



12

Patrimoine ferroviaire :
anciennes gares, haltes,
ponts...



13

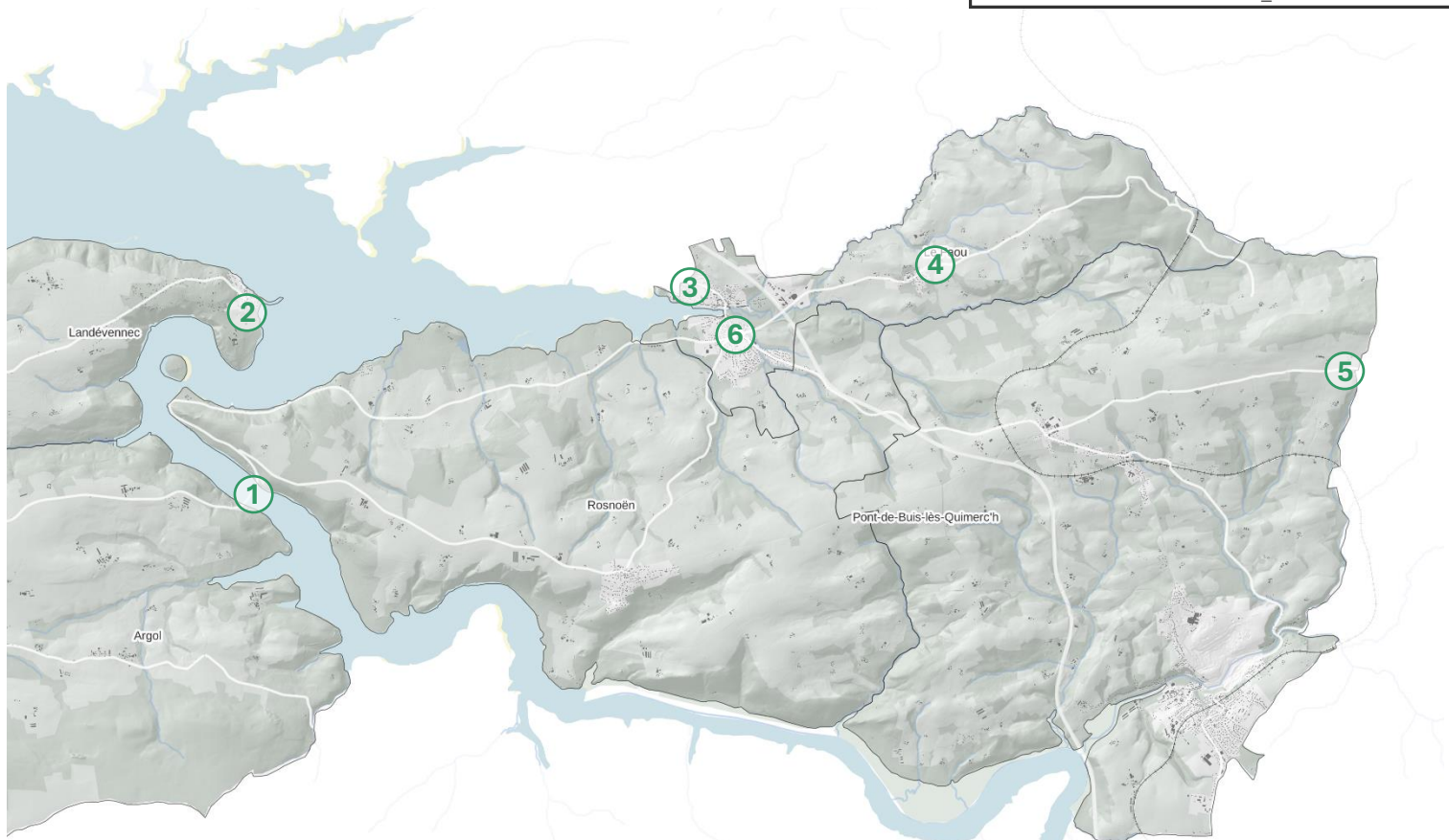
Chapelle Notre-Dame
de Rocamadour



14

Patrimoine religieux :
Enclos paroissial d'Argol,
chapelle St-Fiacre

Patrimoines bâti et historique de l'Aulne maritime



1

Pont de Térénez



4

Eglise, oratoire et ancien cimetière de Rumengol



2

Ancienne abbaye de Landévennec



5

Vieux bourg de Quimerç'h



3

Port patrimonial du Faou et son église



6

Maisons à pans de bois du bourg du Faou

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 029-200066868-20250630-088_2025BIS-DE



Tour Vauban ou tour dorée à Camaret-sur-mer.

Depuis 2008, elle est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO avec onze autres sites majeurs de Vauban.

ORIENTATION STRATEGIQUE

2

**Mettre en place une stratégie durable
d'accueil des usagers et des visiteurs
dans le respect du Grand Site et des
habitants**



ORIENTATION STRATEGIQUE N°2

Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand Site et des habitants

Calendrier d'actions

2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 Priorités

Axe 1 : Améliorer la connaissance de la fréquentation									
Mettre en place un suivi de la fréquentation à l'échelle du GS									1
Axe 2 : Mener une stratégie globale d'accueil à l'échelle du Grand Site									
Définir une stratégie globale d'accueil des visiteurs permettant de diffuser les flux sur l'ensemble du Grand Site et sur l'année									1
Organiser la découverte des sites majeurs									3
Accueillir les personnes en situation de handicap									2
Axe 3 : Maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants									
Maintenir le vivre ensemble et l'harmonie des usages									1
Axe 4 : Réorganiser les modalités d'accès au Grand Site et à ses sites patrimoniaux									
Organiser l'accès au Grand Site depuis l'extérieur									2
Favoriser les mobilités douces pour accéder aux différents secteurs du Grand Site									1
Mener une réflexion sur une politique de tarification sur certains sites									2
Expérimenter la mise en place de nouvelles solutions d'accès vers les sites via des navettes									1
Axe 5 : Accompagner la pratique des sports de nature									
Mieux organiser l'offre de randonnée									2
Assurer une veille sur les sports et loisirs de nature en développant les partenariats avec les structures locales									3
Accompagner les pratiques respectueuses tout en proposant des équipements adaptés aux pratiques									3
Axe 6 : Améliorer les conditions d'accueil et les services dans le Grand Site									
Garantir l'accès des secours et la sécurisation des sites sur l'ensemble du Grand Site									1
Définir une politique d'accueil des camping-cars, fourgons aménagés et des itinérances									1
Améliorer les services, la signalétique et l'information dans le Grand Site									2

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.1

Améliorer la connaissance de la fréquentation

Action 12

Poursuivre le suivi de la fréquentation à l'échelle du Grand Site

• Constats et contexte :

La connaissance des flux de visiteurs constitue une étape clé dans la gestion de la fréquentation touristique. Cette compréhension doit être renforcée à l'échelle du Grand Site ; en effet, le territoire manque encore de données précises et fiables qui permettraient d'objectiver des ressentis. À terme, il est essentiel que le territoire se dote d'un observatoire de la fréquentation afin de pouvoir suivre et analyser l'évolution des flux, en particulier dans le cadre de l'Opération Grand Site.

• Objectifs visés :

- Améliorer la connaissance de la fréquentation et identifier les actions à mettre en place : orienter l'action publique
- Suivre les impacts du label sur la fréquentation
- Anticiper les pics et mieux gérer les flux

• Descriptif de l'action :

Il s'agit dans cette action :

- D'acquérir des données chiffrées (piétons, véhicules) et qualitatives (habitudes, profils) dans le cadre d'une étude globale de fréquentation, puis dans un second temps de centraliser les données dans le cadre d'un observatoire,
- Se doter d'outils de suivi aussi bien de terrain (compteurs piétons, caméras) que pour compiler les données à long terme (logiciel, plateforme participative, tableau...),
- Assurer la mise en œuvre de l'observatoire à travers des indicateurs pertinents et reconductibles.

Il est proposé de mener une réflexion sur un dispositif permettant de suivre en temps réel le taux de remplissage des parkings. Ces informations pourront être communiquées en temps réel aux visiteurs : site internet, panneaux d'information en direct... Le réseau LoRaw (capteurs en temps réel), en cours de déploiement, pourrait être utilisé pour le transfert des données.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Installation de compteurs de fréquentation piétonne
- Comptages ponctuels
- Recensement des données de différentes sources : office de tourisme, billetterie... Traversée navette / comptage CD29

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Organisation du Grand Site : multi-sites, portes d'entrées multiples...
- Accès à la donnée et objectivité des données
- Coût et maintien de l'action



Priorité

1

2

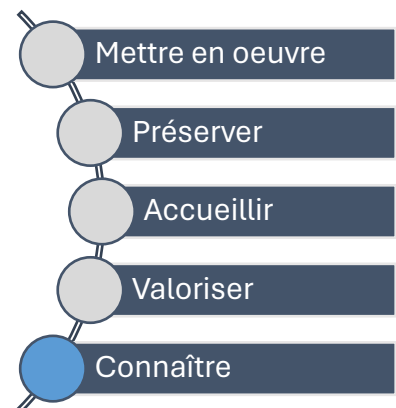
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

La mesure s'oriente principalement sur les secteurs fréquentés de l'Ouest (trois pointes).



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

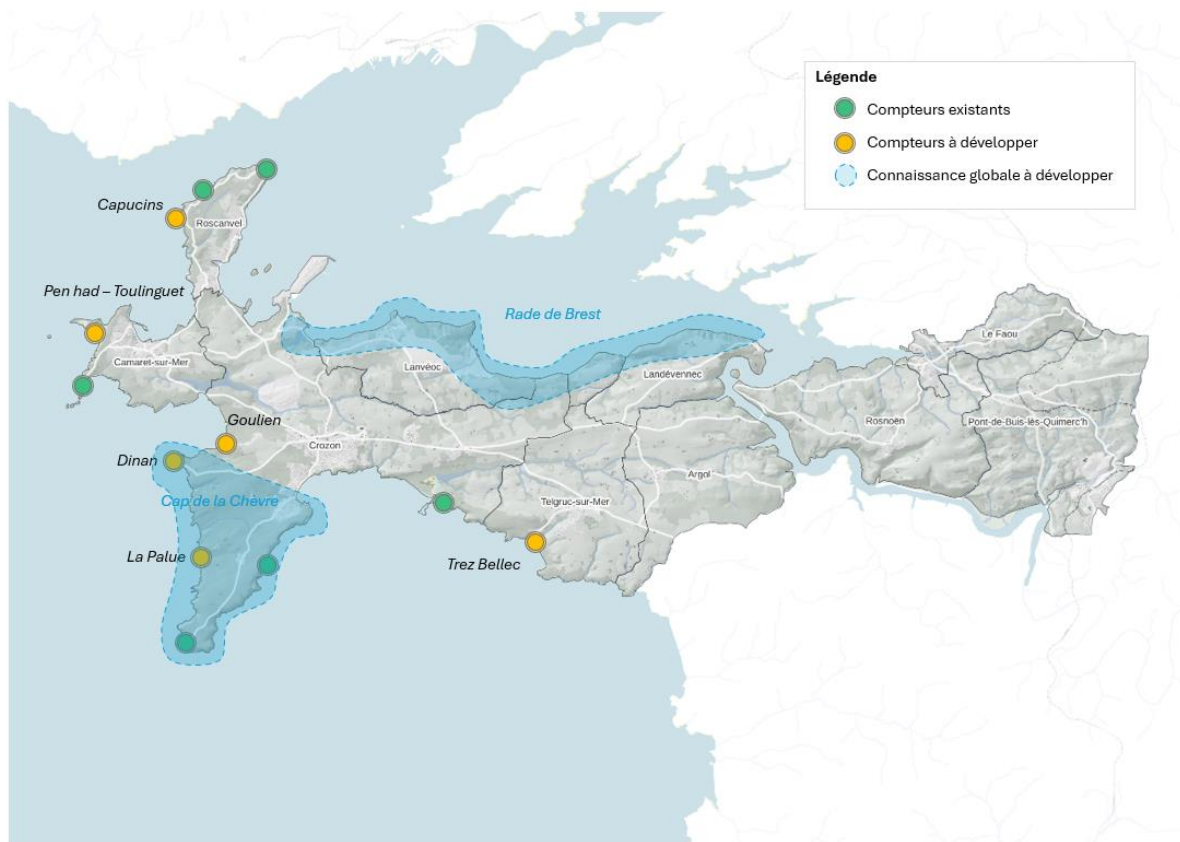
- Acteurs économiques
- Office de tourisme
- Acteurs du tourisme : Destination, CRT Bretagne...
- PNRA
- CD29



Evaluation et indicateurs

- Nombre de compteurs piétons
- Suivi de l'observatoire de la fréquentation

Emplacement actuel des compteurs piétons et sites potentiels à développer :



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	✓							✓	- PNRA - Appel à projets
Nature des dépenses	- Etude de fréquentation - Investissement dans des outils d'analyse de la fréquentation : compteurs, - Mise en place des outils de suivi en temps réel								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				~ 150 000 €					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.2 Mener une stratégie globale d'accueil à l'échelle du Grand Site

Action 13 Définir une stratégie globale d'accueil des visiteurs permettant de diffuser les flux sur l'ensemble du Grand Site et sur l'année

• Constats et contexte :

Les flux actuels se concentrent dans le temps (été et en moindre mesure printemps et automne) et dans l'espace (pointes et plages). Cette concentration de visiteurs accentue les effets d'un ressenti de forte fréquentation et induisent les problématiques principales du Grand Site : congestion, problématiques de stationnement, accès obstrué... Une réflexion globale concernant l'accueil des visiteurs est nécessaire sur le territoire afin d'établir une réelle stratégie.

• Objectifs visés :

- Améliorer la stratégie d'orientation des visiteurs
- Mieux diffuser les flux dans le temps et dans l'espace
- Limiter les pics de fréquentation
- Maintenir le cadre de vie agréable pour les habitants

• Descriptif de l'action :

Il est proposé ici de :

- Proposer des orientations plus stratégiques d'accueil à l'échelle des grands secteurs du territoire en définissant une typologie de sites et les équipements selon le niveau d'accueil souhaité,

Seront à prendre en compte : leur caractéristique, leur sensibilité patrimoniale, leur capacité à accueillir du public, leur rôle dans le schéma d'accueil...

- Communiquer pour diffuser les flux sur les sites choisis, et sur des périodes différentes et utiliser les données de fréquentation pour inciter les visiteurs à aller sur les sites moins fréquentés en période de pics,
- Favoriser la diffusion de la fréquentation vers l'intérieur de la presqu'île et l'Aulne en proposant des visites alternatives : circuits, visites...
- Inciter les professionnels à mettre en place des activités hors-saison : compétition, maintien des commerces ouverts sur des périodes creuses...
- Envisager des secteurs intimistes où la nature se repose

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Stratégie de l'Office de tourisme
- Hiérarchisation des sites
- Actions du CRT tourisme

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Contraintes météorologiques
- Vacances scolaires
- Mobilisation des professionnels



Priorité

1

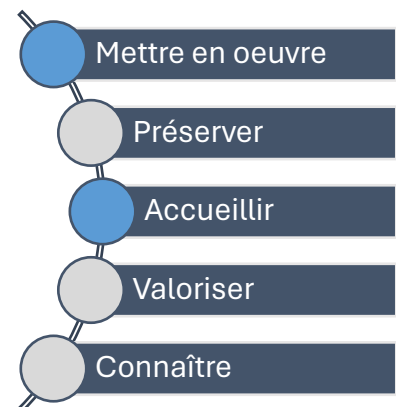
2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

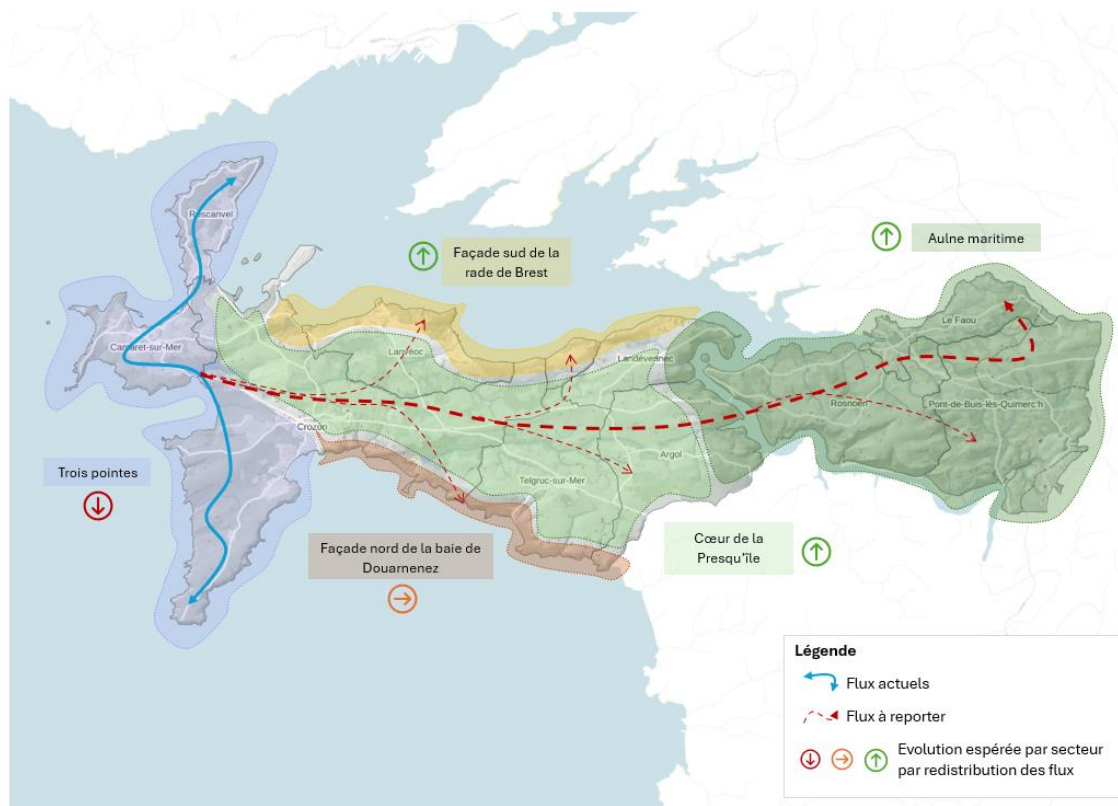
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Acteurs du tourisme
- Office de tourisme
- Professionnels du tourisme, acteurs économiques
- PNRA : stratégie Tourisme durable du PNRA
- Destination Brest Terres Océanes



Evaluation et indicateurs

- Définition d'une stratégie (oui/non)
- Evolution des flux de fréquentation



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	A partir de 2026								- Office de Tourisme - CRT Bretagne - Pros
Nature des dépenses	- Temps agents								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.2 Mener une stratégie globale d'accueil à l'échelle du Grand Site

Action 14 Organiser la découverte des sites majeurs

• Constats et contexte :

Une partie des visiteurs fréquentant les principaux sites touristiques se contentent généralement de visites rapides, souvent jusqu'au point de vue ou d'intérêt. Ce comportement ne privilégie pas une découverte approfondie et une expérience de visite en immersion ; de plus, il favorise les déplacements de site en site. L'absence d'itinéraires plus courts et de boucles de découverte n'incite pas les visiteurs à privilégier une visite approfondie des sites spectaculaires.

• Objectifs visés :

- Améliorer l'expérience de visite
- Privilégier des visites approfondies des sites
- Inciter à une découverte piétonne en immersion
- Proposer des circuits en fonction des publics
- Mieux gérer les flux
- Limiter les visites express

• Descriptif de l'action :

Il s'agit dans cette action :

- Proposer aux visiteurs des boucles variées qui permettent une découverte du site autour des différents points d'intérêt en 20 minutes, 1 heure, 2 heures.

Il s'agira de mettre en place le balisage et les informations correspondantes : temps de trajet, intérêt du parcours.

- Proposer des formes de visites innovantes et des clés de découverte des sites : panneaux de sensibilisation, accompagnement virtuel, chasse au trésor...

Il s'agit de proposer des visites immersives, respectueuses de l'environnement.

Cette action est à mettre en lien avec l'action n°2 d'aménagement des sites et l'action n°3 de signalétique.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Aménagement de la pointe des Espagnols
- Canalisation de la fréquentation sur les sites
- Circuits de randonnée

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Maintien du caractère sauvage des sites
- Habitudes des visiteurs



Priorité

1

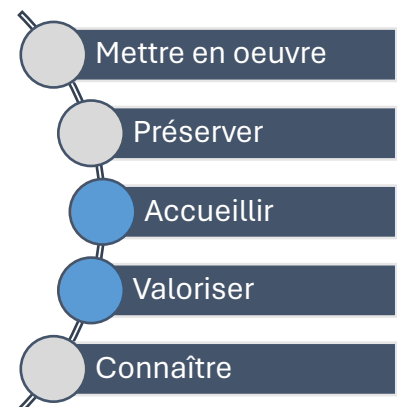
2

3



Secteurs concernés

Sites majeurs : Pen Hir, cap de la Chèvre, Dinan, pointe des Espagnols. La mesure pourra être étendue à des sites secondaires également : rade de Brest, secteurs Est...



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

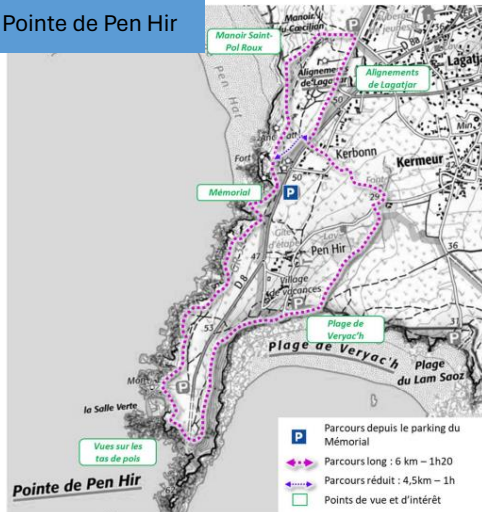
- Communes
- Associations
- Office de tourisme
- Propriétaires fonciers



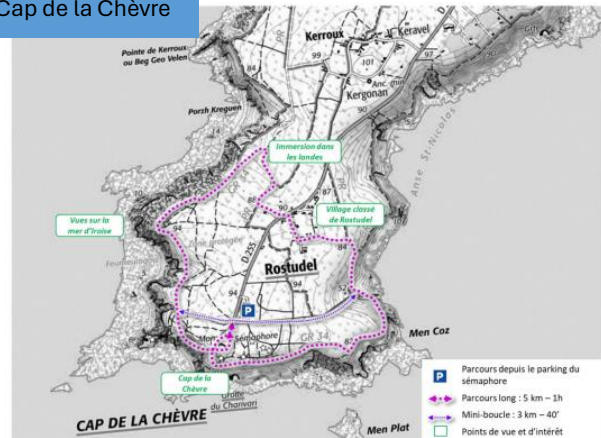
Evaluation et indicateurs

- Mise en place de circuits (oui/non)
- Pourcentage de sites proposant une découverte

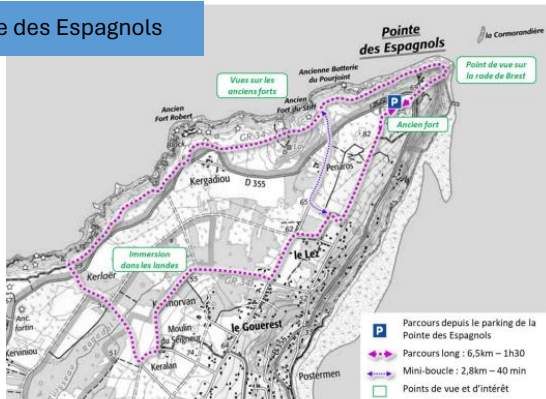
Pointe de Pen Hir



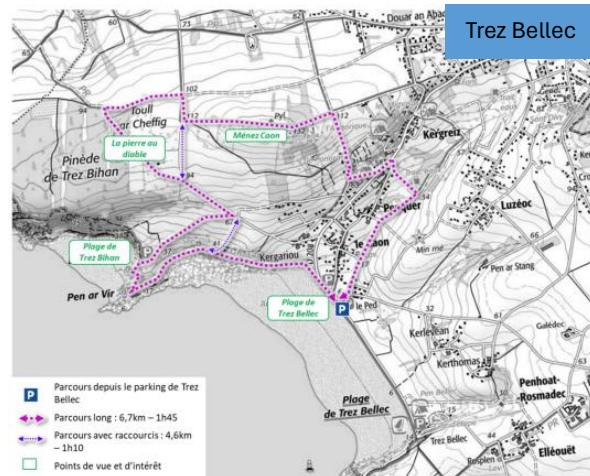
Cap de la Chèvre



Pointe des Espagnols



Trez Bellec



ECHEancier DE REALISATION



	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation		✓	✓						- OT
Nature des dépenses	- Temps agents - Réalisation du circuit, éléments de communication et d'interprétation, balisage								-
COUT TOTAL DE L'ACTION :					~ 5 000 €				

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.2 Mener une stratégie globale d'accueil à l'échelle du Grand Site

Action 15 Accueillir les personnes en situation de handicap

• Constats et contexte :

Les contraintes des espaces naturels (topographie, sol) induisent des difficultés d'accès pour les personnes en situation de handicap. Sur le Grand Site, seuls quelques sites sont aujourd'hui accessibles pour les PMR : la pointe des Espagnols et la plage de Morgat. D'autres sites pourraient être aménagés pour accueillir les PMR et autres handicaps, aussi bien moteur que physique, tout en maintenant leur caractère sauvage.

• Objectifs visés :

- Permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir certains sites
- Proposer un accès à certaines plages
- Favoriser l'inclusion

• Descriptif de l'action :

Il s'agira dans cette action :

- d'améliorer l'accès des personnes en situation de handicap sur certains sites en proposant des aménagements, des accès plage adaptés pour les handicaps moteurs.
- Prendre en compte la problématique des fauteuils roulants si des transports en commun sont mis en place,
- Prendre en compte l'accès aux personnes à mobilité réduite dans l'organisation et l'aménagement des sites et des stationnements (places de parking réservées, dépose-minute),
- Proposer des circuits aménagés pour différents publics en situation de handicap.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Accessibilité de la pointe des Espagnols

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Maintien du caractère sauvage des espaces naturels
- Coût des travaux
- Réglementation du site
- Norme PMR
- Solutions techniques



Priorité

1

2

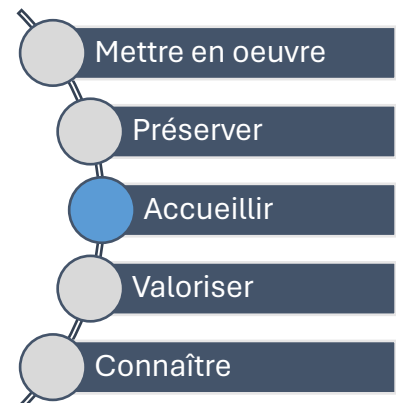
3



Secteurs concernés

Sites majeurs : Pen Hir, cap de la Chèvre, pointe du Menhir.

Tous les sites naturels ne pourront pas être concernés par cette mesure en raison du maintien du caractère sauvage des sites.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

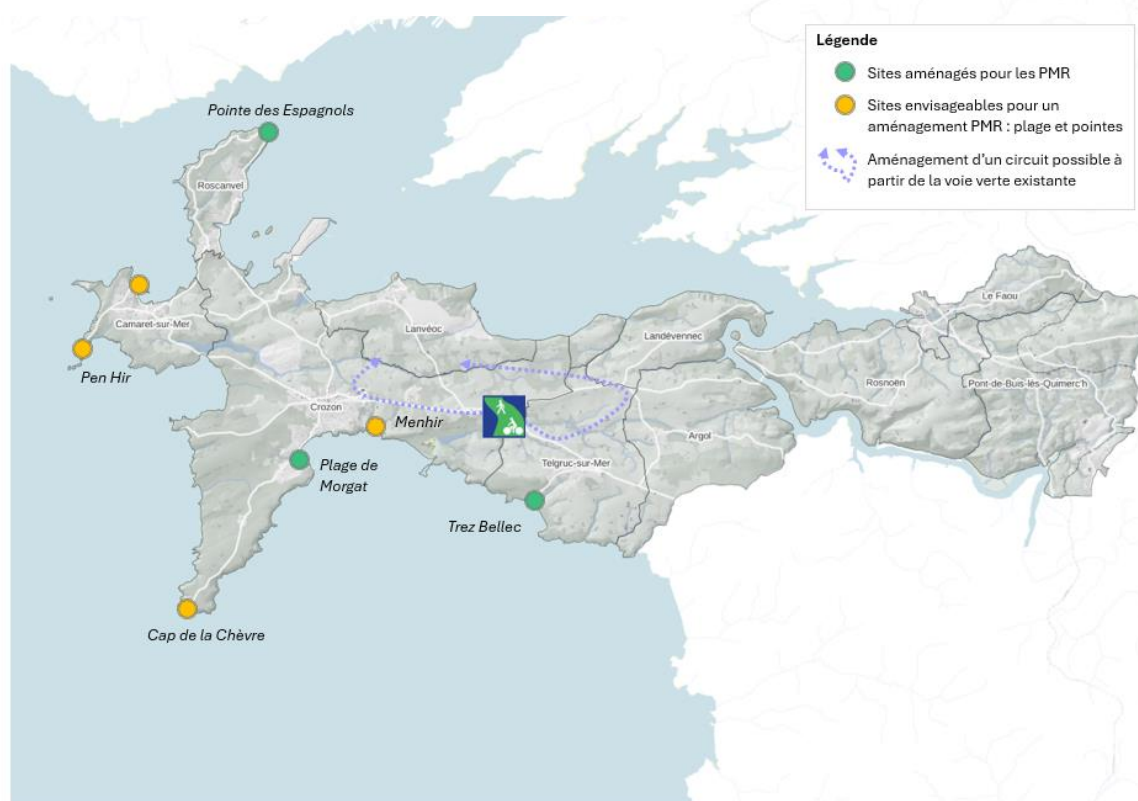
- Association en lien avec le handicap
- Label Tourisme et handicap
- Fédération Handisports / sports adaptés
- Propriétaires fonciers



Evaluation et indicateurs

- Nombre de sites accessibles aux PMR
- Retour des usagers (questionnaire de satisfaction)

Sites aménagés pour les PMR ou pouvant faire l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un aménagement pour les PMR :



ECHEancier DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation						✓	✓	✓	- CAF/MSA
Nature des dépenses	- Temps agents - Travaux d'aménagements								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Coût inclus aux projets d'aménagement					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.3 Maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants

Action 16 Maintenir le vivre ensemble et l'harmonie des usages

• Constats et contexte :

L'équilibre est parfois délicat entre la vie à l'année et le tourisme. Pendant les périodes de fréquentation, les habitants peuvent se sentir dépossédés de leur territoire. Des conflits d'usage peuvent notamment apparaître entre résidents permanents et visiteurs de passage ou entre différentes pratiques.

• Objectifs visés :

- Améliorer la qualité de vie des résidents permanents
- Trouver un équilibre entre le tourisme et la vie à l'année
- Améliorer l'acceptabilité du tourisme
- Limiter les conflits d'usages
- Favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes

• Descriptif de l'action :

Dans cette action, il est question de prendre en compte le cadre de vie des habitants en :

- Menant des réflexions différentes en fonction de la saisonnalité (aménagements, stationnements, interdiction),
- Incitant la population locale à se réappropriier les lieux touristiques : entrées gratuites ou tarif préférentiel pour les habitants, proposition d'activités hors saison...
- Prenant en compte le statut d'habitant dans les réflexions du Grand Site : tarification des stationnements par exemple.
- Comprendre les interactions et les conflictualités qui existent entre les différents usages, pratiques, types de publics...
- Amener à faire comprendre à chacune des parties les enjeux et initier le dialogue entre les différents usagers
- Proposer des solutions pour limiter les conflits d'usage et les nuisances : circuits, balisages, zones de pratiques...
-

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Actions de concertation dans les projets : comité consultatif, atelier de concertation...

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Défense des intérêts personnels
- Habitudes des usagers



Priorité

1

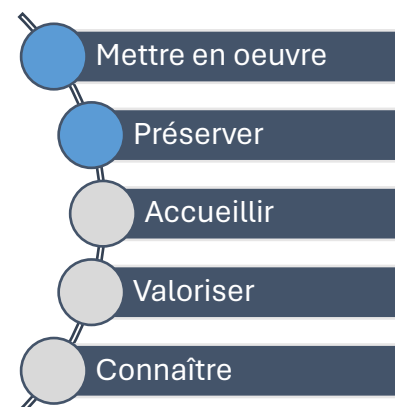
2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

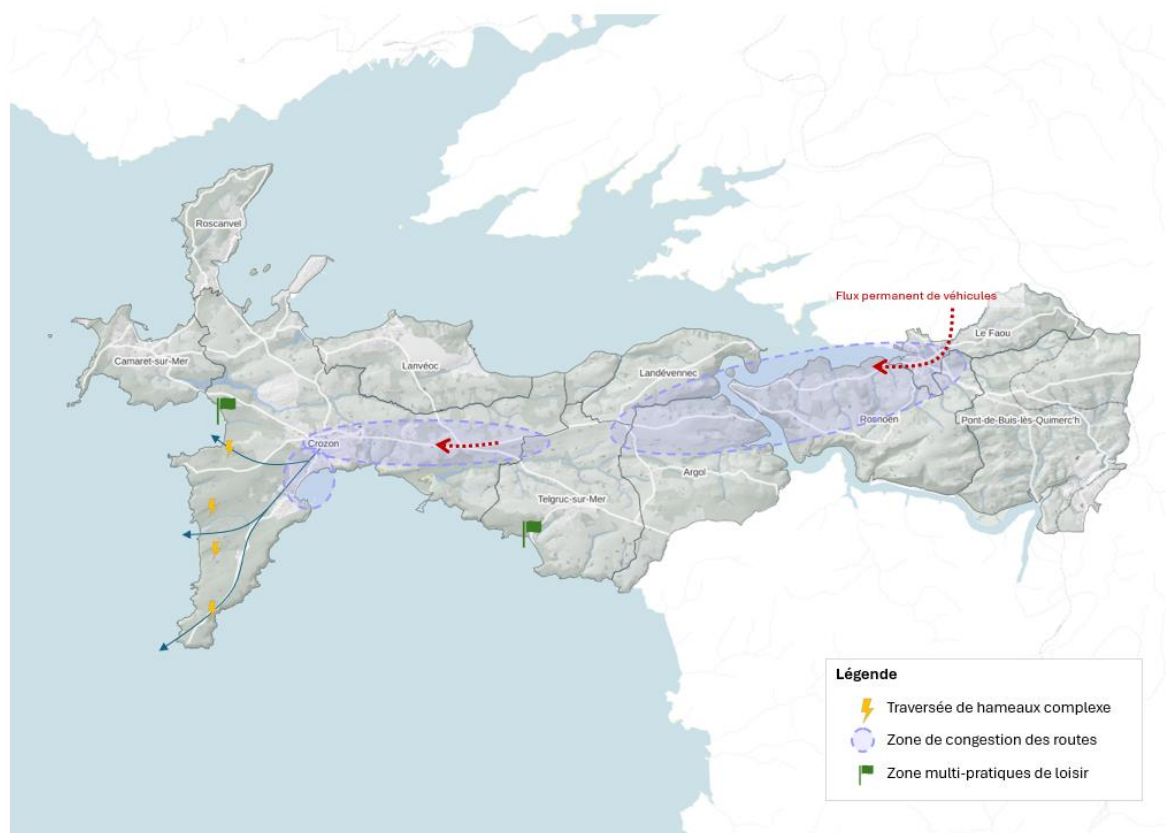
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Equipements touristiques
- Communes



Evaluation et indicateurs

- Questionnaire de satisfaction



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								
Nature des dépenses	- Temps agents								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Coût inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.4

Réorganiser les modalités d'accès aux sites patrimoniaux du Grand Site

Action 17

Organiser l'accès au Grand Site depuis l'extérieur

• Constats et contexte :

La situation géographique excentrée et l'isolement du territoire complexifient les accès au vu des infrastructures de transport limitées notamment routières, ferroviaires et maritimes. Aujourd'hui, l'organisation du transport rend la destination difficilement accessible autrement qu'en voiture. Cette forte dépendance à la voiture induit des phénomènes de saturation sur les axes structurants comme sur les petites routes d'accès aux sites touristiques.

• Objectifs visés :

- Limiter la présence de la voiture sur le territoire
- Proposer une manière de découvrir le territoire sans voiture
- Favoriser les déplacements en transport en commun

• Descriptif de l'action :

Il s'agit ici d'améliorer les modalités en transport en commun (bateau, train, car) :

- Inciter les partenaires de transport à améliorer l'ensemble du service de transport en commun : multiplication des liaisons vers les pôles extérieurs (Brest, Quimper), coordination des différentes lignes...
- Promouvoir les modes alternatifs de déplacement possibles,
- Proposer l'organisation de séjours touristiques sans voiture à l'office de tourisme et avec les partenaires
- Mettre en place le plan de mobilité simplifié notamment le développement des liaisons maritimes vers Brest, le renforcement des rabattements vers les gares et les polarités.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Plan de mobilité simplifié
- Schéma directeur des déplacements doux

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Météo
- Type de publics : familles, personnes âgées
- Coût du service



Priorité

1

2

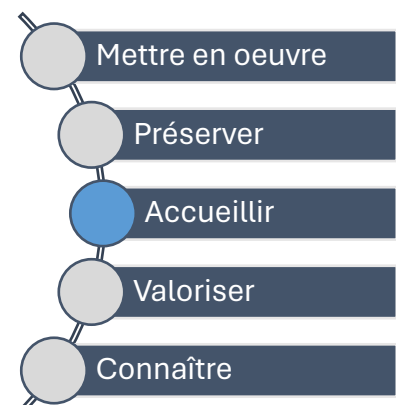
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Secteurs à enjeux : pôles urbains proches (Brest, Châteaulin, Quimper), villes-portes...



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

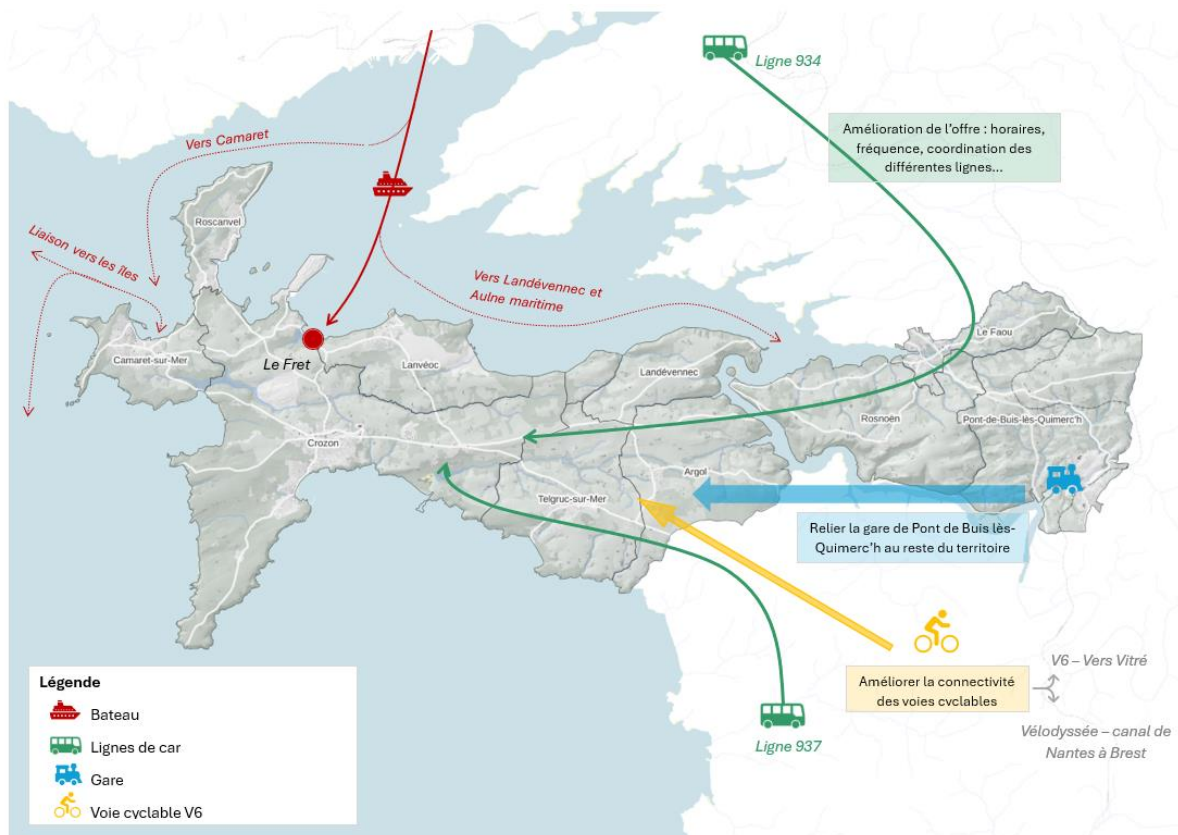
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Région Bretagne
- Département du Finistère
- CRT BTO CCI-SNCF REGION – TransDev



Evaluation et indicateurs

- Evolution de l'offre de transport
- Nombre de personnes transportées



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- Région Bretagne
Nature des dépenses	- Temps agents - Coût de mise place des transports								
COÛT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au plan de mobilité simplifié					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.4

Réorganiser les modalités d'accès aux sites patrimoniaux du Grand Site

Action 18

Favoriser les mobilités douces pour accéder aux différents secteurs du Grand Site

• Constats et contexte :

La voiture individuelle est un moyen de transport encore largement privilégié pour accéder aux sites naturels. Cette forte motorisation entraîne des problématiques de stationnement qui pourraient être réduites avec une utilisation moindre de la voiture. Les visiteurs pourraient utiliser des moyens de transports moins polluants, libérant des espaces pour favoriser d'autres aménagements et meilleurs pour la santé (marche, vélo).

• Objectifs visés :

- Proposer des aménagements pour améliorer les mobilités douces : sécurité, confort, expérience de visites...
- Limiter la présence de la voiture dans les espaces naturels
- Augmenter les déplacements en mobilités douces

• Descriptif de l'action :

Il s'agit ici de :

- Déployer des aménagements cyclables à travers le schéma des déplacements doux,

Il s'agit avant tout de développer et sécuriser le maillage des itinérances « douces » (vélo, piéton), que ce soit pour les grandes itinérances ou les boucles « locales » (à adosser aux sites patrimoniaux). Les itinéraires pourront s'appuyer sur des chemins ou des itinéraires-bis.

- Proposer des aménagements pour les vélos : stationnements vélos, point de réparation, point d'eau...
- Développer l'usage du vélo à travers la location de VAE, l'aide à l'achat...
- S'équiper d'outils de communication concernant la pratique du vélo : cartographie des aménagements, signalétique vélo et piétonne...

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Plan de mobilité simplifié
- Schéma directeur des déplacements doux
- Mise en place de cheminements doux et d'itinéraire bis

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Transport de matériel
- Météo
- Conditions physiques
- Configuration du site



Priorité

1

2

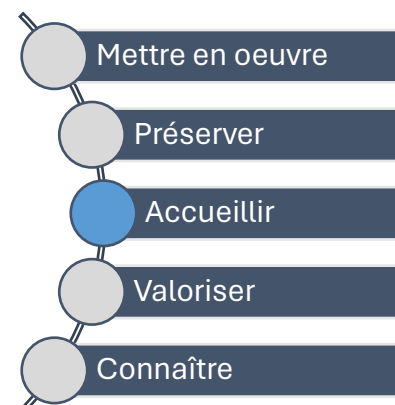
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Secteurs à enjeux : routes secondaires, voies d'accès aux sites, cheminement vers les sites majeurs.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Communes

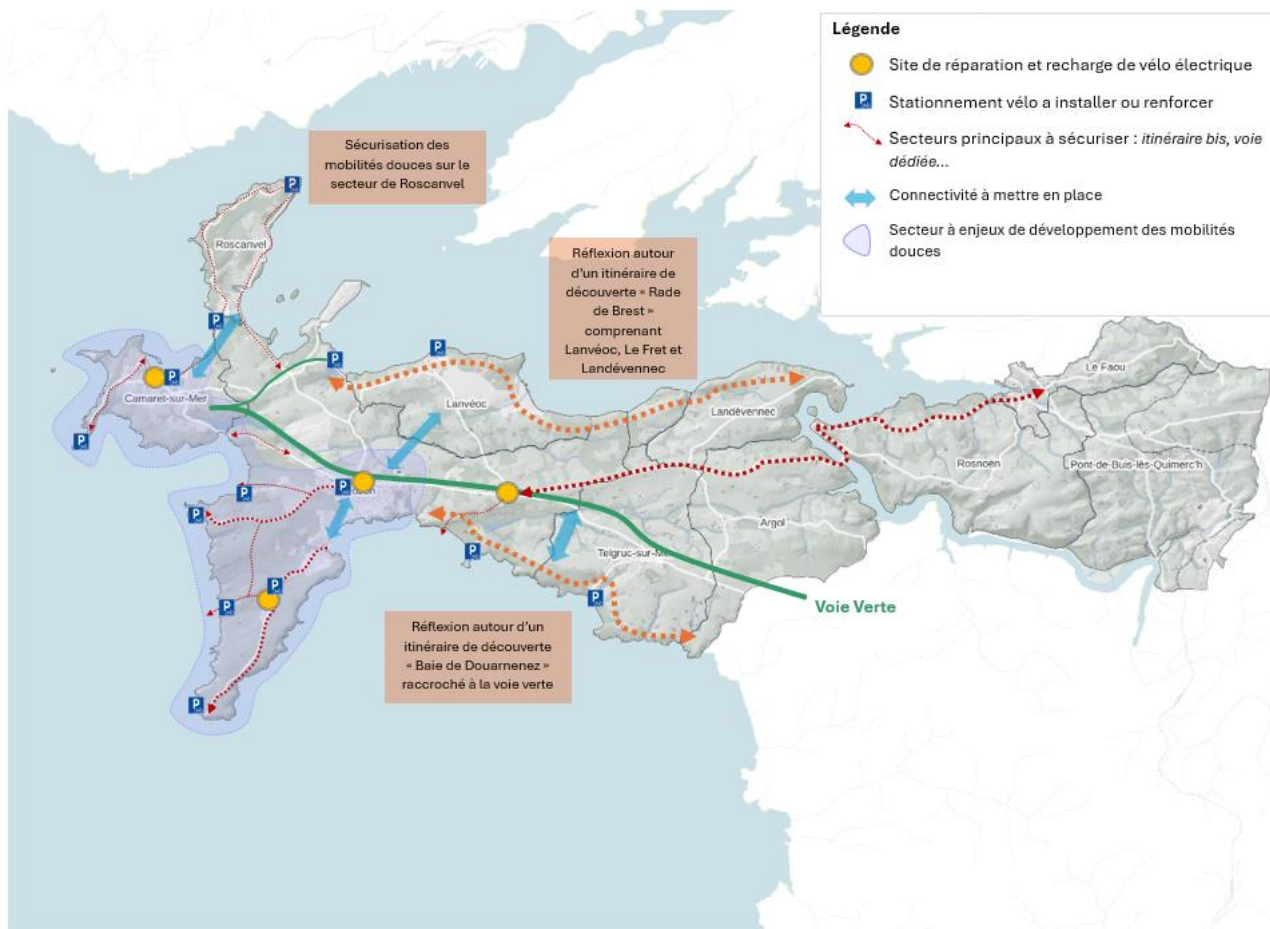
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Loueurs de vélo
- Communes



Evaluation et indicateurs

- Pourcentage de sites accessibles en mobilité douce
- Evolution des linéaires cyclables
- Augmentation de la circulation piétonne et cycliste
- Questionnaire de satisfaction



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- Communes
Nature des dépenses	- Temps agents - Coût de mise place des aménagements								
COUT TOTAL DE L'ACTION :					Inclus au plan de mobilité simplifié				

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.4

Réorganiser les modalités d'accès aux sites patrimoniaux du Grand Site

Action 19

Mener une réflexion sur la mise en place de stationnements payants sur certains sites pour les visiteurs

• Constats et contexte :

L'aménagement, l'entretien des sites et l'instauration de services de type toilettes, navettes sont des services coûteux pour la collectivité. La mise en place d'une politique de tarification des aires de stationnement pourrait être une solution mise en œuvre par la collectivité.

• Descriptif de l'action :

Il s'agira ici d'initier une réflexion globale sur une politique de tarification des aires de stationnement. Il sera nécessaire de s'interroger sur :

- L'emplacement d'une telle tarification pour limiter les reports vers d'autres sites, réflexion sur la typologie de site : plages, pointes.

La réflexion sur les stationnements payants doit être globale et il est nécessaire de s'interroger si les stationnements payants renforcent le statut de site d'exception ou incitent les visiteurs à abandonner le site.

- Les aménagements nécessaires pour limiter le stationnement sauvage en dehors des aires payantes (bord de route, propriétés privées...) : potelets, lisse à l'entrée des chemins...
- Le type d'installations (bornes, horodateurs, agent d'accueil...), le fonctionnement, l'entretien, la maintenance, l'insertion paysagère (impact visuel des barrières et des bornes),
- Le contrôle et la collecte de la participation, les incivilités,
- La gouvernance : répartition des revenus, répartition des rôles, investissement, entretien...
- Le tarif : pour maintenir un accès à la nature pour tous (aspect social), et pour que les habitants ne se sentent pas dépossédés de leur lieu de vie (tarif préférentiel),
- Méthode pour une tarification pour les locaux : lecture analogique des plaques, vignettes, abonnement...
- Les services proposés en contrepartie, les attentes des visiteurs et l'expérience de visite,
- L'amélioration des mobilités alternatives, propositions d'alternatives : navettes gratuites, stationnement gratuit éloigné...
- La saisonnalité : adaptation de la tarification en fonction de la saison, en temps réel en fonction de la fréquentation...



Priorité

1

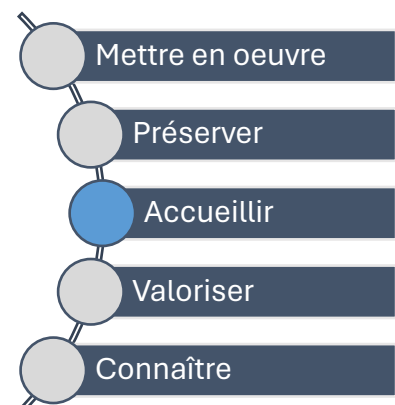
2

3



Secteurs concernés

Sites majeurs (Pen Hir, cap de la Chèvre, pointe des Espagnols) ...



• **Objectifs visés :**

- Obtenir des financements pour la gestion, l'entretien et l'aménagement du Grand Site
- Améliorer la qualité des sites grâce à des financements
- Offre de service (navettes)

• **Actions déjà engagées ou en cours :**

Non concerné

• **Limites, freins et contraintes éventuelles :**

- Acceptabilité, accès à la nature pour tous
- Gouvernance et mise en œuvre complexe
- Règles relatives aux stationnements
- Propriétés foncières

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Communes



Evaluation et indicateurs

- Mise en place d'une stratégie (oui/non)

ECHEANCIER DE REALISATION



	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								
Nature des dépenses	- Temps agent - Investissement d'aménagement : poteau, horodateurs...								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.3

Réorganiser les modalités d'accès aux sites patrimoniaux du Grand Site

Action 20

Expérimenter la mise en place de nouvelles solutions d'accès vers les sites via des navettes

• Constats et contexte :

La configuration du Grand Site entraîne une motorisation quasi-totale de la population locale et des visiteurs tandis que l'offre de transport collectif est limitée. Aujourd'hui, il n'existe peu d'alternatives à la voiture individuelle pour accéder aux sites patrimoniaux.

• Objectifs visés :

- Proposer des modalités d'accès aux sites en transport en commun
- Limiter la présence de la voiture dans les espaces naturels
- Favoriser la modalité intercommunale

• Descriptif de l'action :

Dans le cadre de cette action, il s'agit :

- proposer des alternatives à la voiture vers les sites majeurs via des transports en commun de type navettes,
- Il pourra être pertinent de s'appuyer sur l'étude de fréquentation pour proposer des solutions en fonction des horaires, et des besoins.

Il serait notamment pertinent de proposer un « bus des plages » depuis les bourgs.

Une réflexion en amont devra permettre de définir les possibilités à envisager en fonction du transporteur ou en régie :

- Périodes de fonctionnement, horaires,
- Circuits envisagés, itinéraires, points d'arrêts...
- Fréquence des passages
- Equipements particuliers (PMR, transport de matériel...)
- Financements possibles et prix des trajets (gratuit ou payant)

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Plan de mobilité simplifié

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Transport de matériel
- Habitudes des visiteurs
- Coût pour la collectivité



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Sites majeurs (Pen Hir, cap de la Chèvre, pointe des Espagnols),
plages...

Centre-ville, entrée de ville, villes-porte.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

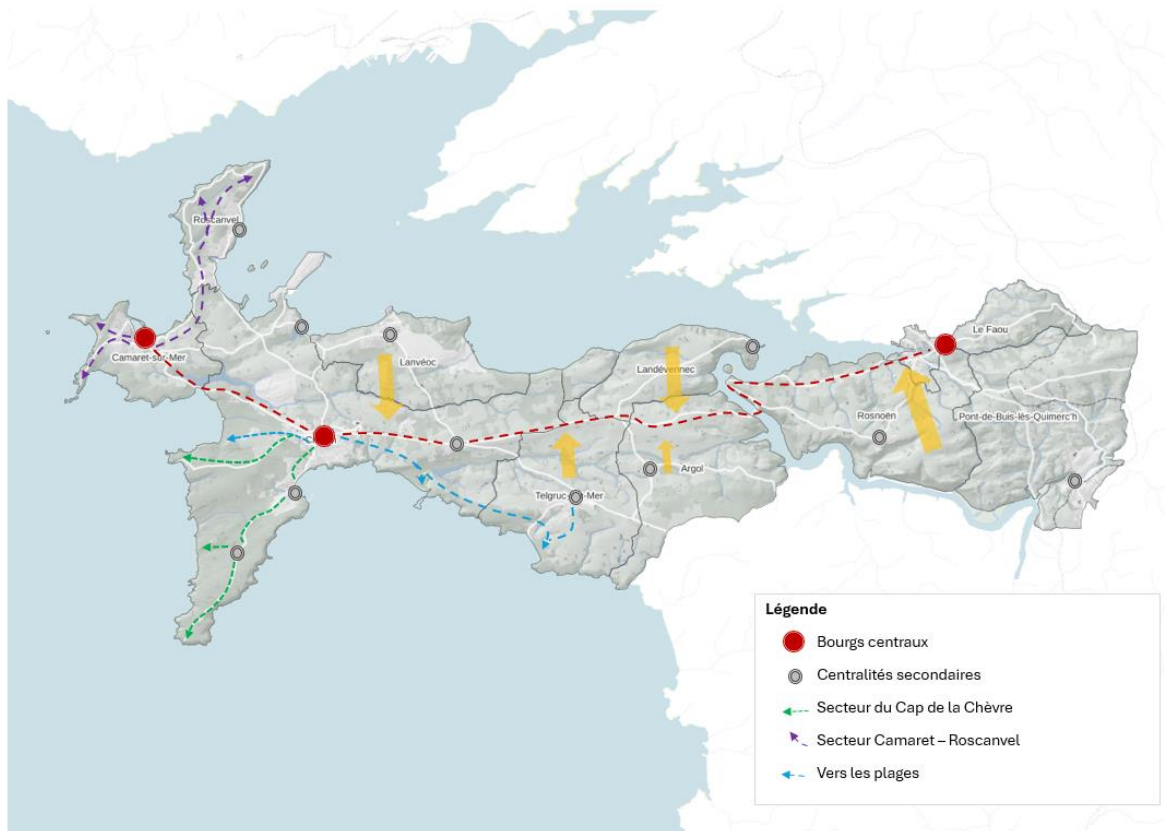
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Communes
- Région
- Département



Evaluation et indicateurs

- Mise en place de transports en commun vers les sites (oui/non)
- Nombre de sites desservis (%)
- Nombre de passagers transportés



ECHEANCIER DE REALISATION



	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation		✓ (expérimentation)							
Nature des dépenses	- Temps agent								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au plan de mobilité simplifié					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.4

Accompagner la pratique des sports et loisirs de nature

Action 21

Mieux organiser l'offre de randonnée et d'itinérance

• Constats et contexte :

La randonnée fait partie des thématiques d'attraction majeure du territoire. La fréquentation des sentiers représente des volumes importants de randonneurs. Le Grand Site possède un cadre privilégié en matière de réseau de sentiers, mais l'offre de randonnée paraît peu lisible, peu structurée, parfois non homogène.

• Objectifs visés :

- Répondre aux besoins des usagers locaux et des visiteurs
- Proposer une offre de randonnée qualitative
- Avoir une vision stratégique en termes de randonnée

• Descriptif de l'action :

Il s'agit dans cette action :

- Faire un diagnostic de la randonnée sur l'ensemble du territoire (balisage, itinéraires, services...) pour bien identifier les problématiques du territoire.
- Proposer des actions concrètes pour améliorer la randonnée sur le territoire (nouveaux circuits, modification des itinéraires, correction des balisages...),
- Proposer une offre ciblée en fonction des besoins : circuits thématiques, clientèle particulière...
- Prendre en compte l'ensemble des pratiques de randonnée : trail, pédestre, équestre, VTT, cyclo, trail...
- Prendre en compte les différents types de pratiques : circuits courts, petites promenades, grande itinérance...
- Suivre l'évolution du sentier littoral.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Etude pour un schéma directeur de la randonnée
- Etude « Rade de Brest »

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Accord des propriétaires pour l'accès à des espaces permettant d'ouvrir des itinéraires
- Opposition en cas de fermeture d'itinéraires



Priorité

1

2

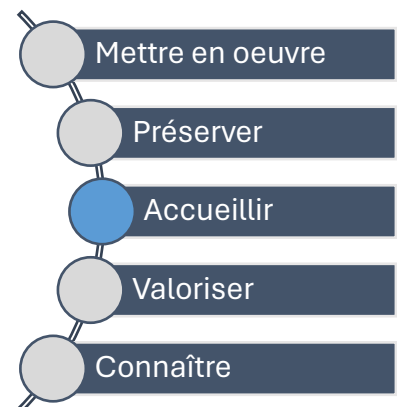
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Secteurs à enjeux : sentiers de randonnées, GR34...



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Associations de sports de nature : randonneurs, trail, VTT...
- Acteurs du tourisme
- PNRA
- FFRP
- BTO



Evaluation et indicateurs

- Mise en place d'un plan d'actions (oui/non)
- Pourcentage d'actions mises en place



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	✓ (étude)								
Nature des dépenses	- Etude – schéma directeur de la randonnée 50 000 € - Frais de personnel - Mise en œuvre des actions - Etude Jalonnement et mise en place								
COUT TOTAL DE L'ACTION :					A définir à partir du schéma directeur				

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.4

Accompagner la pratique des sports et loisirs de nature

Action 22

Assurer une veille sur les sports et loisirs de nature en développant les partenariats avec les structures locales

• Constats et contexte :

Le territoire accueille un grand nombre de sports et loisirs de nature : sports nautiques, randonnée, VTT... Ces activités sont l'un des grands vecteurs d'attraction pour le territoire. Ces pratiques, qu'elles soient libres ou structurées en associations, écoles ou clubs soulèvent des questions quant à la préservation des espaces naturels, la gestion des flux... Les structures locales sont des partenaires importants dans la structuration des activités par leur connaissance du territoire, leurs habitudes...



• Descriptif de l'action :

Il s'agit dans cette action de :

- Assurer une veille sur les pratiques sportives libres ou encadrées (à l'échelle nationale et locale) : développement de pratiques nouvelles, essor important du nombre de pratiquants,
- Créer un réseau d'acteurs locaux et travailler en partenariat avec les associations locales et les structures locales permanentes pour prendre en compte les usages lors des différents projets
- Être au contact des pratiquants et des usagers des sites de pratique de sports de nature, pour comprendre les pratiques, les enjeux et faire passer des messages adaptés et élaborer une stratégie d'information et la communication
- Proposer des solutions aux pratiquants pour limiter leur impact sur les sites : guide des bonnes pratiques, embout en plastique pour bâtons de marche...

Les bonnes pratiques, si elles sont partagées par tous et raisonnables pourraient être imposées par voie réglementaire (par ex. les protections sur les bâtons de marche).

- Utiliser et promouvoir l'utilisation des outils numériques existants d'information : « C mon spot » (information des usagers de la sensibilité des lieux de pratique) ; « Suricate » (plateforme de recueil des difficultés rencontrées lors de la pratique), « OutdoorVision » (trace GPS des pratiquants)



Priorité

1

2

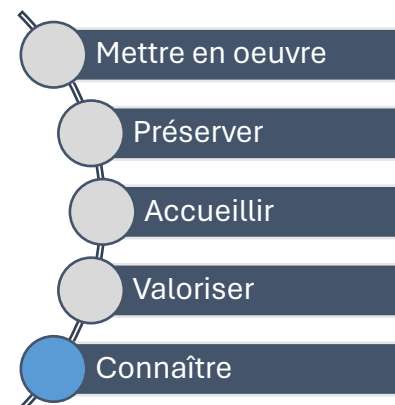
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Secteurs à enjeux : plages pour les sports nautiques, Pen Hir pour l'escalade, sentiers de randonnée...



• Objectifs visés :

- Veiller aux bonnes pratiques sur les sites
- Se tenir informé des évolutions dans les sports de pleine nature : réglementations, nouvelles pratiques...
- Anticiper la structuration des pratiques
- Limiter l'apparition d'impacts et proposer des solutions pour les éviter
- Mettre en place un partenariat avec les associations locales
- Faciliter les échanges entre pratiquants et gestionnaires

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Présence des fédérations, associations et structures locales dans les réflexions de l'OGS

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Lien avec les pratiquants libres
- Sensibilité des pratiquants
- Activités économiques autour des événements sportifs

• Maître d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

• Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Associations locales
- Professionnels du secteurs (écoles, clubs)
- Fédérations
- Centres nautiques
- PNRA : guides nature MVP (Marque Valeurs Parc), veilleurs et relais des bonnes pratiques
- Agence Bretonne de la biodiversité : groupe de travail sports culture tourisme dans les espaces naturels
- Services de l'Etat : accompagnement, instruction des manifestations
- Conservatoire du littoral : redevance



Evaluation et indicateurs

- Mise en place de la veille permanente (oui/non)
- Contact régulier avec les structures locales (oui/non)
- Retour des structures locales

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								
Nature des dépenses	- Temps agent								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.4

Accompagner la pratique des sports et loisirs de nature

Action 23

Accompagner les pratiques respectueuses tout en proposant des équipements adaptés aux pratiques

• Constats et contexte :

Les pratiquants comme les organisateurs de manifestations doivent s'emparer des enjeux de préservation de leurs lieux d'activité. Par ailleurs, il est nécessaire d'accompagner les pratiques en proposant des aménagements sobres, et des services qui permettent le maintien des pratiques dans le respect des sites.

• Objectifs visés :

- Encadrer les usages actuels
- Renforcer la sensibilité des pratiquants à la préservation des espaces naturels
- Limiter les impacts des pratiques sportives de pleine nature
- Répondre aux besoins des pratiquants en termes d'aménagements, de services...
- Tendre vers des pratiques sportives et des événements plus sobres

• Descriptif de l'action :

Il s'agit dans cette action :

- Sensibiliser les pratiquants à leurs impacts sur l'environnement, et les organisateurs lors d'événements,
- Valoriser et promouvoir les pratiques sportives écoresponsables : randonnée, vélo...
- En fonction des besoins, proposer des aménagements et services aux pratiquants : points d'eau, toilettes, zone de dépose de matériel...
- Proposer des solutions aux pratiquants pour limiter leur impact lors de la pratique et valoriser les initiatives,
- Inciter les structures à prendre contact avec la communauté de communes lors de l'organisation d'événements et de manifestations sportives et apparaître comme un organisme ressource,

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000
- Conseil sur la réglementation auprès des porteurs de projets

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Maintien du caractère naturel des sites de pratique
- Aspect commercial et lucratif
- Habitude de pratique



Priorité

1

2

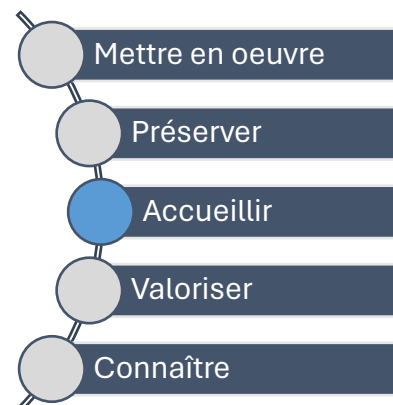
3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Secteurs à enjeux : plages pour les sports nautiques, Pen Hir pour l'escalade, sentiers de randonnée...



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

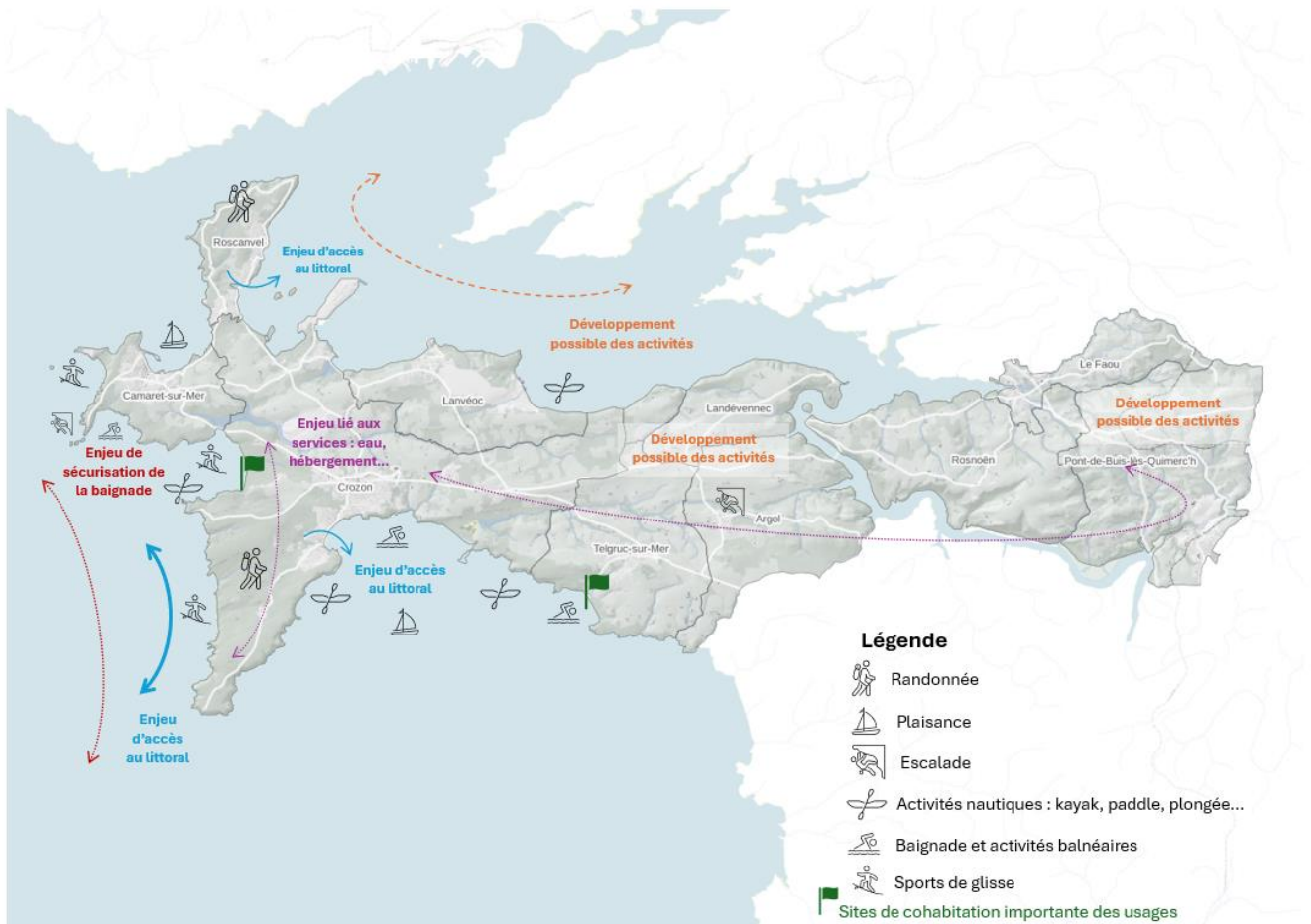
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Associations locales
- Professionnels du secteur (écoles, clubs)
- Services de l'Etat



Evaluation et indicateurs

- Retour des structures locales



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute de la période								- Communes
Nature des dépenses	- Temps agent								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.5

Améliorer les conditions d'accueil et les services

Action 24

Garantir l'accès des secours et la sécurisation des sites sur l'ensemble du Grand Site

• Constats et contexte :

La sécurité des sites est une condition majeure pour garantir l'ouverture au public : qualité des sentiers, sécurisation des fortifications, sécurisation de la végétation et des éboulements, risque incendie à long terme...

Le volume important de visiteurs sur les sites naturels nécessite ponctuellement la présence de services de secours : chute, noyade, malaise...

• Objectifs visés :

- Assurer l'accessibilité des sites naturels en toute sécurité
- Garantir un accès des services de secours sur les différents sites

• Descriptif de l'action :

Pour maintenir la sécurité sur les sites, il est nécessaire :

- D'assurer le suivi des sites et de leur sécurisation : inspection des arbres, érosion des sentiers, analyse des aménagements (passerelles, escaliers...), éboulement, danger des fortifications...
- D'échanger avec le SDIS concernant les besoins en termes de sécurité : accès, coupe-feu...
- De veiller à l'accessibilité des sites par les services de secours lors des pics de fréquentation (stationnement sauvage)
- Prévoir un accès secours lors de l'aménagement des sites naturels et des aires de stationnement.
- Prendre en compte le risque incendie (arrêté du 20 mai 2025) : définir les secteurs à défendre (moyens voire infrastructures), et identifier les secteurs pouvant brûler sans forts enjeux sans nécessité de faire de gros aménagements.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Poste de secours à Goulien (proposé par la commune)
- Fermeture des sites de l'île vierge et des Capucins

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Configuration des sites
- Acceptabilité des visiteurs
- Engouement pour les sports extrêmes



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Secteurs à enjeux : GR34, fort des Capucins, plages tournées vers l'Ouest en raison des baignades : La Palue, Lostmarc'h, Pen Had...

Non exhaustif.



Mettre en oeuvre



Préserver



Accueillir



Valoriser



Connaître

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

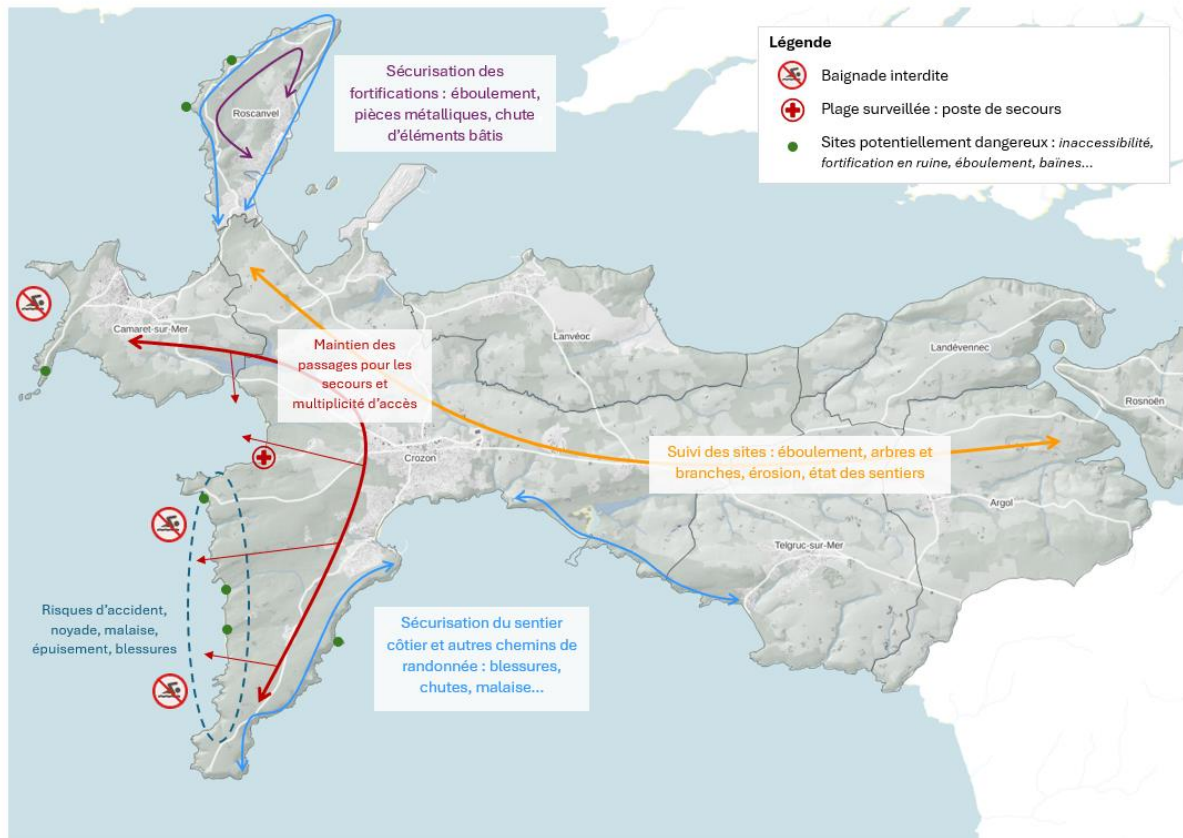
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- SDIS
- Communes
- PNRA : mission DFCI « Défense des forêts et landes contre les incendies »



Evaluation et indicateurs

- Bilan des accidents et de leur prise en charge



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute de la période								- SDIS
Nature des dépenses	- Temps agent - Aménagement de certains sites								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Coûts inclus au service Espaces naturels et sentiers					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.5

Améliorer les conditions d'accueil et les services

Action 25

Définir une politique d'accueil des camping-cars et fourgons aménagés et des itinérances

• Constats et contexte :

Le territoire accueille de nombreux visiteurs en itinérance : camping-cars, vans aménagés, bivouacs... Ce type de voyageurs fréquente volontiers les espaces naturels mais pose de manière générale des problématiques d'accueil et de stationnement. Le territoire est désireux d'apporter des solutions à certaines situations conflictuelles : circulation difficile sur les petites routes, empiétement sur plusieurs places de stationnement, déchets...



• Objectifs visés :

- Assurer le respect des sites fragiles
- Structurer et améliorer l'accueil des itinérances
- Limiter la présence nocturne des vans et camping-cars dans les espaces naturels

• Descriptif de l'action :

Cette action consiste à améliorer la structuration des itinérances en :

- **Améliorant la qualité de l'accueil :**
 - o la proposition de secteurs et de services pour les camping-cars et véhicules aménagés : développement des aires aménagées, parcelles, alternatives...
 - o la mise en place de partenariats avec des acteurs pouvant accueillir les itinérances : campings, fermes...
 - o Proposer des espaces dédiés au bivouac pour les randonneurs
 - o Sensibilisation des particuliers aux règles d'urbanisme quant à l'organisation d'accueil chez eux
- **Régulant les flux :**
 - o clarification et harmonisation des règles de camping en zone littorale,
 - o amélioration de la surveillance et la sensibilisation sur les secteurs sensibles et interdits.

• Actions déjà engagées ou en cours :

- Guide des camping-cars et véhicules aménagés
- Interdiction de stationnement nocturne en bord de mer et dans les espaces protégés et actions de police concernées

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Augmentation de la fréquentation des véhicules aménagés
- Envie de liberté des visiteurs
- Coût d'entretien des aires de camping-cars
- Disponibilité suffisante



Priorité

1

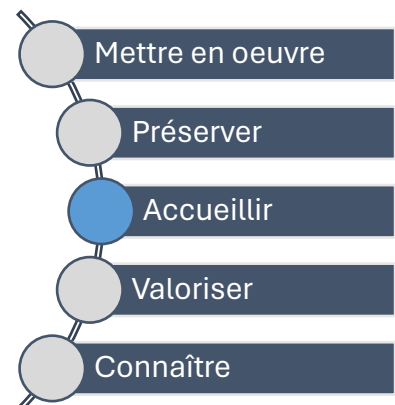
2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Communes

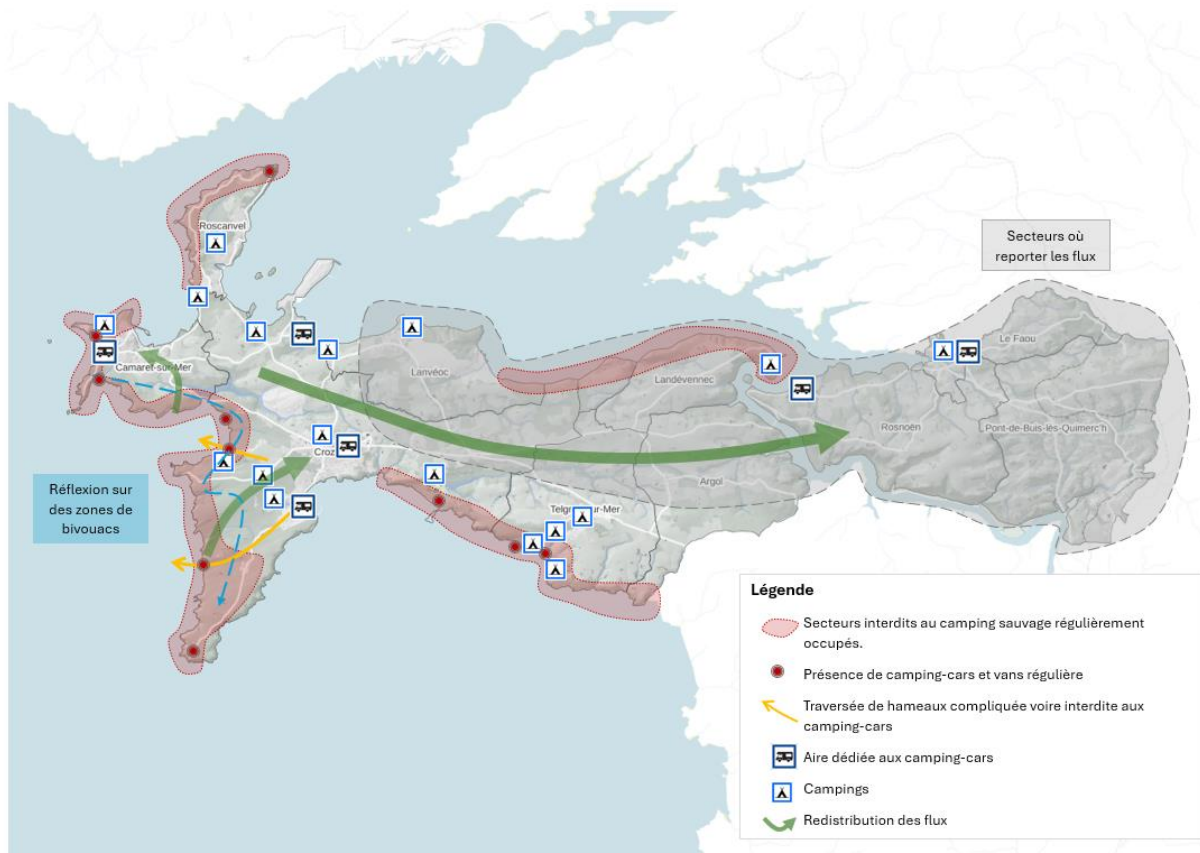
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Campings
- Agriculteurs
- PNRA
- Particuliers : 6 emplacements, 20 personnes, sauf sur les secteurs interdits (site classé et inscrit).



Evaluation et indicateurs

- Evolution des infractions au camping sauvage
- Nombre de places possibles pour les itinérances sur le territoire : aires, bivouacs...
- Nombres de guides distribués



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation									
Nature des dépenses	- Frais de personnel : surveillance, coordination - Frais d'impression des guides : camping-cars, bivouac - Création d'une nouvelle aire : variable ~ 50 000 €								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				~ 60 000 € (A définir)					

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand site et de ses habitants

Objectif 2.5 Améliorer les conditions d'accueil et les services

Action 26 Améliorer les services, la signalétique et l'information au cœur du Grand Site

• Constats et contexte :

Afin d'améliorer l'expérience de visite du Grand Site, les visiteurs comme les habitants doivent être guidés et informés. Certains services sont souvent une demande dans les sites touristiques : poubelles, toilettes, points d'eau. Ces aménagements et cette signalétique doit rester en cohérence avec l'esprit des lieux, et l'aspect naturel des sites.

• Objectifs visés :

- Améliorer l'expérience de visite
- Mieux orienter les visiteurs
- Limiter la diversification de la signalétique

• Descriptif de l'action :

Il est proposé ici d'améliorer la signalétique et l'information sur les bonnes pratiques, les itinéraires, l'emplacement des services...

Cette action est à mettre en lien avec l'action n°3 sur l'harmonisation de la signalétique pour limiter le panneautage.

En lien avec l'Office de tourisme, il s'agit également de poursuivre la réflexion sur l'information des visiteurs : points d'accueil physique, point mobile d'information...

Concernant les services, il s'agit de :

- Poursuivre l'équipement du Grand Site en toilettes sèches si nécessaire,
- Identifier les besoins de services et la pertinence de répondre à la demande : points d'eau pour les randonneurs (identifier les particuliers et les points d'eau publics), identifier les épiceries, casier pour les itinérances à vélo...
- Améliorer la communication sur l'emplacement des services,
- Poursuivre la gestion et la prévention des déchets : colonne d'apport volontaire ouvrable, accompagnement des professionnels et des hébergeurs, sensibilisation...

Cette action peut également être mise en lien avec l'action n°19 sur la tarification des stationnements et sur les services proposés en contrepartie de l'accès payant.



Priorité

1

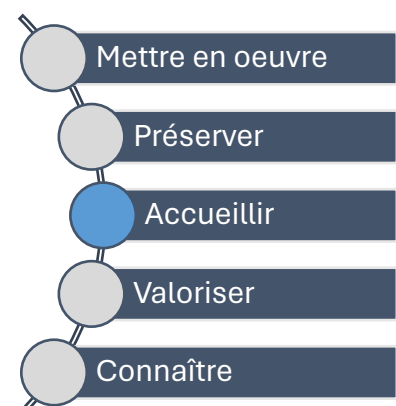
2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



• **Actions déjà engagées ou en cours :**

- Installation de toilettes sèches, intégrés au site
- Signalétique diverse

• **Limites, freins et contraintes éventuelles :**

- Maintien du caractère sauvage des sites
- Diversification des acteurs

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Communes
- Conservatoire du littoral



Evaluation et indicateurs

- Evolution de la signalétique (oui/non)
- Satisfaction des usagers

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								
Nature des dépenses	- Temps agent								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				A définir en fonction des projets					

ORIENTATION STRATEGIQUE

3



Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3

Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Calendrier d'actions

2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 Priorités

Axe 1 : Garantir la conduite et le portage de la démarche									
Assurer le pilotage de la démarche									1
Articuler la démarche Grand Site de France avec l'ensemble des politiques publiques									1
Evaluer la démarche OGS dans la perspective d'une demande de labellisation									3
Axe 2 : Sensibiliser et mobiliser les visiteurs et les habitants autour des valeurs du Grand Site									
Développer l'animation et la sensibilisation autour des patrimoines et des paysages du Grand Site									1
Mener une réflexion sur les structures d'accueil sur le Grand Site									3
Axe 3 : Elaborer une stratégie de communication									
Etablir une stratégie de communication et des modalités d'information sur la démarche									2
Coordonner les acteurs locaux pour diffuser un message commun									2
Axe 4 : Fédérer les acteurs locaux et les habitants autour du projet Grand Site									
Poursuivre la gouvernance participative tout au long de la démarche									2
Développer les partenariats avec les acteurs sociaux-économiques									3

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.1

Garantir la conduite et le portage de la démarche

Action 27

Assurer le pilotage de la démarche et de ses projets

• Constats et contexte

La mise en œuvre de la démarche repose sur une gouvernance et un pilotage de la part d'une structure. La communauté de communes a été désignée comme la structure porteuse. Elle doit donc mettre en place des moyens humains dédiés à l'animation, des moyens financiers pendant les différentes phases de l'Opération Grand Site.

• Objectifs visés

- Animation et coordination de la démarche : administratif, finances...
- Mise en œuvre du plan d'actions et bon déroulement des étapes de la démarche
- Maintien de l'animation et de la gouvernance
- Garantie de la pérennité de la démarche

• Descriptif de l'action

Le pilotage de la démarche comprend l'ensemble des tâches indispensables au déroulement du projet et au maintien de la mobilisation. Il s'agira notamment des missions de :

- Animation de la gouvernance : organisation des comités, lien avec les élus locaux...
- Gestion administrative : rédaction des documents administratifs et des cahiers des charges, rédaction des documents nécessaires à la démarche...
- Gestion financière : suivi financier et budget annuel, recherches de financement, appel à projet, financement ...
- Coordination de la mise en œuvre de la démarche
- Suivi technique : suivi de chantier

• Actions déjà engagées ou en cours

Le pilotage de la démarche est aujourd'hui assuré par la communauté de communes, il s'agit ici de maintenir les actions mises en œuvre.

• Limites, freins et contraintes éventuelles

- Frais de fonctionnement et de personnel
- Perte de l'intérêt pour la démarche
- Changements politiques



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

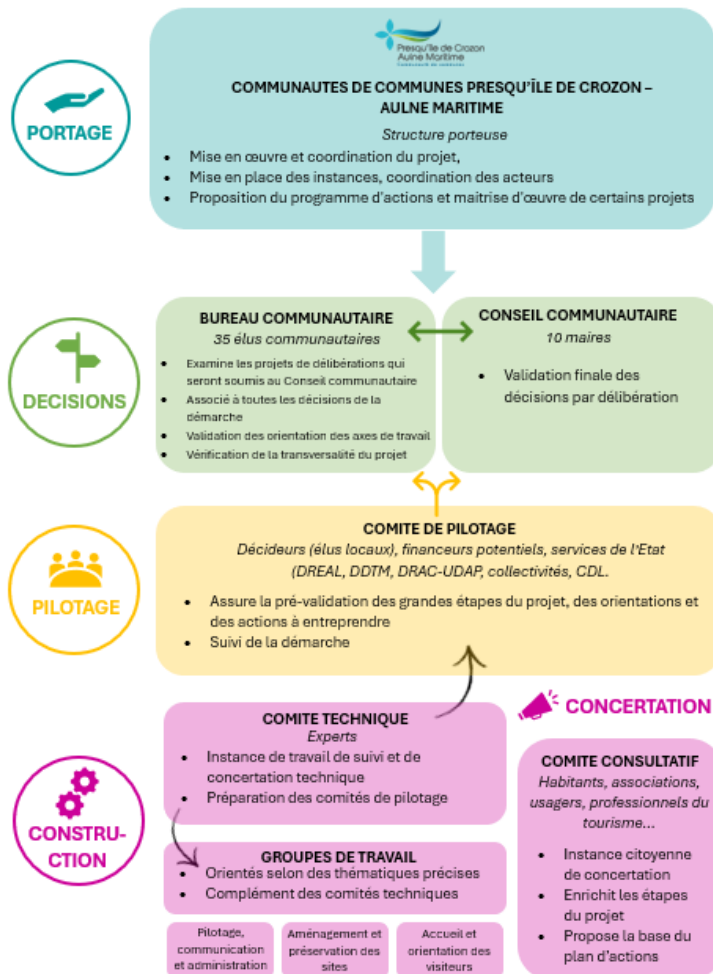
Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Communes
- Acteurs de la préservation des sites
- Acteurs institutionnels
- Partenaires financiers



Evaluation et indicateurs

- Organisation des instances
- Suivi financier



ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute de la période								- DREAL
Nature des dépenses	- Temps agent : 1 ETP chargée de mission								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				~ 80 000 € / an					

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.1

Garantir la conduite et le portage de la démarche

Action 28

Articuler la démarche Grand Site de France avec l'ensemble des politiques publiques

• Constats et contexte

L'Opération Grand Site doit permettre d'avoir une réflexion globale en termes de préservation et d'accueil notamment en s'appuyant sur les démarches déjà existantes sur le territoire. En effet, de nombreux projets sont en cours sur le territoire dont les thématiques sont complémentaires, par la communauté de communes et par les partenaires.



• Objectifs visés

- Bonne articulation des démarches
- Prise en compte de l'ensemble des projets dans l'OGS
- Synergie des acteurs et des démarches
- Compréhension des politiques publiques par les habitants

• Descriptif de l'action

Il s'agit ici :

- de veiller à la complémentarité des politiques publiques et à leur bonne articulation, notamment en participant aux réunions qui peuvent alimenter le projet,
- d'assurer un suivi de la mise en œuvre des autres démarches,
- s'appuyer sur les plans d'actions existants des autres politiques publiques (charte du PNRA, PLUIh, plan de mobilité simplifié)
- travailler en synergie avec les partenaires,
- d'assurer la compréhension des différentes démarches en proposant des outils de compréhension aux habitants : carte interactive, explication des démarches...

• Actions déjà engagées ou en cours

- Suivi des autres démarches initiées sur le territoire : points réguliers avec les agents, participation aux réunions...
- Prise en compte de la démarche Grand Site de France dans les autres démarches : PLUIh, plan de mobilité simplifié...

• Limites, freins et contraintes éventuelles

- Multiplication des démarches
- Multiplicité des acteurs



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site voire au-delà du périmètre en fonction des politiques publiques.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- PNRA
- Réserve Naturelle Régionale
- PNMI
- Autres services de la communauté de communes



Evaluation et indicateurs

- Bilan globale de la démarche
- Participation au suivi des autres projets

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ÎLE DE CROZON – AULNE MARITIME

Politiques publiques internes

- Plan climat-air-énergie territorial
 - Projet de territoire
- ↓
- Projet alimentaire de territoire
 - Plan de mobilité simplifié
 - Plan local d'urbanisme
 - Stratégie tourisme durable de l'Office de Tourisme

Politiques publiques externes

- Schéma de cohérence territoriale
- Charte du PNRA
- Label Geopark

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute de la période								
Nature des dépenses	- Temps agent								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.1

Garantir la conduite et le portage de la démarche

Action 29

Evaluer la démarche dans la perspective d'une demande de labellisation

• Constats et contexte :

L'Opération Grand Site est la 1^{ère} étape de la démarche des Grands Sites de France. Elle vise à mener les premières actions de préservation sur le Grand Site et à initier une dynamique sur le territoire. La démarche doit faire l'objet d'une évaluation pendant sa mise en œuvre pour orienter l'action publique.

Si les élus du territoire le souhaitent, une demande de labellisation pourrait être faite pour faire reconnaître les qualités exceptionnelles du territoire et des actions menées pour en assurer la conservation durable.

• Objectifs visés

- Faire état de l'avancement du projet
- Faire évoluer le programme d'actions en fonction des avancées et des nouveaux enjeux apparus pour le territoire
- Faire émaner les perspectives du projet Grand Site de France

• Descriptif de l'action

L'évaluation de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site reposera sur :

- l'évaluation de la mise en œuvre de la démarche : avancement du programme d'actions, conditions de réalisation des actions,
- l'évaluation du résultat des actions mises en œuvre : amélioration, impact de la démarche...

L'évaluation devra s'appuyer sur des indicateurs de mise en œuvre et de réussite. L'évaluation devra permettre d'orienter la démarche en termes de priorisation, de moyens complémentaires. L'évaluation doit nourrir le projet OGS ou orienter vers une demande de labellisation.

• Actions déjà engagées ou en cours

Non concerné pour le moment.

• Limites, freins et contraintes éventuelles

- Perte de la mobilisation des acteurs
- Evolution du portage politique



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Services de l'Etat : DREAL
- Ministère de la Transition écologique
- Réseau des Grands Sites de France



Evaluation et indicateurs

- Evaluation globale de fin d'Opération Grand Site

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation							✓	✓	
Nature des dépenses	- Temps agent								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.2

Sensibiliser et mobiliser les visiteurs et les habitants autour des valeurs du Grand Site

Action 30

Développer l'animation et la sensibilisation autour des patrimoines et des paysages du Grand Site

• Constats et contexte :

La sensibilisation aux patrimoines et aux paysages du Grand Site est une des solutions les plus impactantes pour améliorer les comportements des visiteurs, des usagers et des habitants. La sensibilisation, dès le plus jeune âge, est l'un des moyens à privilégier pour faire passer des messages : bonnes pratiques, préservation de la faune et de la flore...

• Descriptif de l'action :

Il est proposé ici de mettre en place des actions de sensibilisation avec divers publics : scolaires, visiteurs, jeunes actifs... Cette action comprend :

- L'organisation de sorties nature.
- La mise en place de temps forts de sensibilisation ou d'échange autour du projet (stands, marchés, évènements), Il peut être pertinent d'utiliser les lieux de vie des habitants pour échanger (marchés, communes...).
- La mise en place de partenariats avec les établissements scolaires et proposition des animations.

Il existe déjà des programmes en cours sur le territoire : aires terrestres et marines éducatives pour certaines écoles (Crozon, Morgat, Camaret, Quimerc'h...)

- Développer un programme pédagogique de sensibilisation aux enjeux du Grand Site.

Pour mettre en place ce type de sensibilisation, la communauté de communes doit se doter de compétences en animation : personnel saisonnier, animateur nature...

- Sensibilisation via des supports : vidéos, vignettes, articles....

La communauté de communes pourra également s'appuyer sur le savoir-faire des associations ou de partenaires éducatifs (Bretagne Vivante, Maison des minéraux...). Les partenaires peuvent être mobilisés ou mutualiser leurs outils et compétences (paysages, Géopark...)

Les thématiques abordées pourront être diverses : évolution du paysage, patrimoines historiques, enjeux architecturaux et urbains...



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



• Objectifs visés :

- Faire connaître et comprendre les richesses du Grand Site
- Inciter aux bonnes pratiques dans les espaces naturels
- Se doter d'une compétence en animation au sein de la collectivité
- S'appuyer sur les jeunes pour diffuser les bons messages et les bonnes pratiques

• Actions déjà engagées ou en cours

- Sorties-thématiques ponctuellement proposées par la CCPCAM
- Partenariat avec les structures locales : RNR – Maison des minéraux...
- Proposition d'ateliers de concertation en dehors des heures d'ouverture : soirée, week-end...

• Limites, freins

- Manque de compétences en interne
- Possibilité de partenariats
- Engagement de la jeunesse

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Associations : maison des minéraux, Bretagne Vivante, Crozon Littoral Environnement...
- PNRA
- Professionnels accueillant du public : acteurs Marques valeurs Parc, guides nature, géoambassadeurs, hébergeurs...



Evaluation et indicateurs

- Montée en compétence « animation » en interne (oui/non)
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre d'animations et temps forts

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								- DREAL
Nature des dépenses	- Temps agent - Frais de personnel - Frais liés au déploiement d’outils de sensibilisation								
COUT TOTAL DE L’ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.2

Sensibiliser et mobiliser les visiteurs et les habitants autour des valeurs du Grand Site

Action 31

Mener une réflexion sur les structures d'accueil sur le Grand Site

• Constats et contexte :

La découverte du site peut être organisée autour d'une ou plusieurs structures d'accueil. Plusieurs types d'accueil peuvent être proposés aux visiteurs : point d'accueil, maison de site, maison itinérante... Ces structures peuvent jouer un rôle d'information, d'orientation, de propositions de services...

• Objectifs visés :

- Sensibiliser les visiteurs
- Avoir un point d'accueil sur le Grand Site
- Améliorer la diffusion des flux
- Orienter les visiteurs à partir d'un secteur central
- Proposer des services aux visiteurs

• Descriptif de l'action :

Il s'agira dans cette action :

- d'initier la réflexion autour de l'accueil, l'orientation et la sensibilisation dans le Grand Site,
- mener une réflexion sur les structures d'accueil existantes (office de tourisme, musées...) et d'élargir aux potentialités du territoire (maison de site, point itinérant...).

En fonction des premières réflexions, il s'agira de proposer un équipement existant ou nouveau qui répondra aux enjeux du territoire. Cette action devra pouvoir formaliser un avant-projet : site envisagé, porteur du projet et partenaires, contenu, rôles, gouvernance, services proposés...

L'équipement imaginé pourra répondre à plusieurs enjeux du territoire : diffusion des flux, offre de services (point d'eau, casiers...), espace de sensibilisation aux patrimoines...

• Actions déjà engagées ou en cours

- Etude de faisabilité de la Maison des minéraux
- Office de tourisme

• Limites, freins et contraintes éventuelles :

- Moyens financiers
- Foncier et possibilités de bâtiments



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.

Un ou des secteurs centraux seront à privilégier.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne
maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Communes
- Région et Département



Evaluation et indicateurs

- Mise en place d'une réflexion (oui/non)
- Etat d'avancement du ou des projet

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période (réflexion à long terme)								- Région
Nature des dépenses	- Frais de personnel Si mise en place d'une maison de site : - Investissement : réfection ou construction de bâtiments, muséographie, aménagement général... Frais de fonctionnement de l'équipement : poste d'accueil, fonctionnement...								- Département
COUT TOTAL DE L'ACTION :								Coût dépendant du projet	

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.3

Elaborer une stratégie de communication

Action 32

Etablir une stratégie de communication et des modalités d'information de la démarche

• Constats et contexte

La démarche Grand Site de France n'est pas une démarche de promotion touristique et nécessite d'être comprise et ses objectifs clarifiés. La mise en œuvre d'une stratégie de communication est un élément important pour les impacts que la communication peut avoir, positifs (gestion des flux) comme négatifs (publicité sur les réseaux sociaux).

• Objectifs visés

- Améliorer la compréhension de la démarche et développer l'appropriation de la démarche
- Tenir informée la population de l'avancée de la démarche
- Eviter l'utilisation commerciale ou dans un objectif de promotion l'appellation Grand Site de France
- Avoir une vision globale de la communication autour de la démarche

• Descriptif de l'action

Pour communiquer autour de la démarche, il s'agira dans cette action :

- Définir une stratégie globale et commune de communication : messages, moyens de communication...
- Créer des outils de communication cohérents avec le projet.
- Clarifier les règles d'utilisation de l'appellation « Opération Grand Site » ou du label Grand Site de France : utilisation réglementée, pas d'utilisation commerciale, pas de promotion touristique...
- Maintenir une veille sur la communication autour de la démarche par les médias et sur l'utilisation de l'appellation OGS

Pour informer les habitants et faire comprendre le projet, il s'agira de :

- Porter à connaissance régulièrement les avancées de la démarche aux habitants : article dans le magazine communautaire Horizon, actualités du site internet...

La communication « Grand Site » doit être validée par la CCPCAM et par les services de l'Etat* afin d'éviter des ambiguïtés de communication.

*l'appellation GSF est déposée à Institut National de la Propriété Industrielle : voir règlement d'usage du label « Grand Site de France ».

• Actions déjà engagées ou en cours

- Stratégie de communication de l'Office de Tourisme : communication sur l'Est du territoire, déréférencement de l'île vierge, veille sur les réseaux sociaux et les comptes d'influenceurs...



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



• Limites, freins et contraintes éventuelles

- Contrôle de la communication difficile
- Réseaux sociaux : impacts, non contrôle...

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Office de tourisme
- Communes
- Médias
- Acteurs sociaux-professionnels
- Service communication de la CCPCAM



Evaluation et Indicateurs

- Bilan de la communication
- Mauvaise utilisation de la démarche
- Publicité non désirée autour du Grand Site

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	Toute la période								
Nature des dépenses	- Frais de personnel - Prix d'une campagne de communication								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				~ 2 000 €					

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.3

Elaborer une stratégie de communication

Action 33

Coordonner les acteurs locaux pour diffuser un message commun

• Constats et contexte

Si l'ensemble de la communication autour de la démarche Grand Site de France et de la promotion de la presqu'île de Crozon est difficilement maîtrisable, il est possible de coordonner les acteurs à une échelle plus locale. De nombreux partenaires ou non sont susceptibles de communiquer autour de la démarche, il s'agira de s'assurer que les informations communiquées respectent les fondamentaux de la démarche et que les messages à faire passer sont les bons.

• Objectifs visés

- Identifier les messages et images à faire passer
- Limiter les erreurs de communication
- Proposer des outils aux partenaires institutionnels
- Eviter la diffusion des flux sur des secteurs non souhaitables

• Descriptif de l'action

Il s'agit dans cette action de :

- Mettre en place un groupe de travail autour de la communication avec les partenaires clés permettant de rappeler les fondamentaux de la politique des Grands Sites de France,
- Partager des orientations du plan d'actions avec les partenaires
- Rédiger un document-guide (*vademecum*) de la communication autour de l'Opération Grand Site à destination des institutionnels et des professionnels,
- Proposer des messages clés diffusables identifiant : les sites à ne pas donner à voir, les pratiques à ne pas plébisciter (VTT sur le GR, chien sans laisse...),
- Proposer des outils et du contenu de communication aux partenaires pour garantir une communication en accord avec les valeurs du Grand Site
- Utiliser des événements clés pour communiquer les valeurs du Grand Site : CE tourisme, rendez-vous du tourisme...

• Actions déjà engagées ou en cours

- Vignettes « Bonnes pratiques en espaces naturels »

• Limites, freins et contraintes éventuelles

- Communication par d'autres acteurs
- Communication hors institutionnels : influenceurs, professionnels...



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Acteurs économiques et professionnels du tourisme
- Partenaires touristiques : Finistère 360°, Brest Terres Océanes
- Région et Département
- Office de tourisme
- Marque valeur parc



Evaluation et indicateurs

- Bilan de la communication
- Mauvaise utilisation de la démarche
- Publicité non désirée autour du Grand Site

Acteurs identifiés communiquant sur le Grand Site :

A l'échelle locale	A l'échelle du Finistère	A l'échelle élargie
- Profesionels du tourisme - Communes - Office de tourisme - Hébergeurs - Journalistes locaux	- PNRA - PNMI - Tout commence en finistère - Brest Terres Océanes - Département	- Comité régional du tourisme - Sensation Bretagne - Région Bretagne - Influenceurs

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	✓	✓ (guide)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Nature des dépenses	- Frais de personnel - Frais de publication d'un document guide à destination des partenaires								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				~ 2 000 €					

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.4

Fédérer les acteurs locaux et les habitants autour du projet Grand Site de France

Action 34

Poursuivre la gouvernance participative tout au long de la démarche

• Constats et contexte

Dans le cadre des démarches Grands Sites de France, les habitants sont une partie intégrante du projet. Les structures porteuses s'attachent à consolider le lien avec les habitants et prendre en compte leur cadre de vie.

• Objectifs visés

- Prendre en compte l'ensemble des avis des parties prenantes dans la mise en œuvre des différentes actions de l'OGS : associations, habitants, commerçants...
- Favoriser l'acceptabilité de la démarche, faciliter le dialogue et la prise de décisions pour avancer collectivement
- Prendre en compte l'expertise d'usage des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions de l'OGS
- Consolider les liens avec les habitants et réunir les acteurs impliqués dans le projet
- Mobiliser les habitants autour des sujets de l'OGS

• Descriptif de l'action

Pour répondre aux enjeux d'intégration des habitants, la CCPCAM a créé un comité consultatif. Il s'agit dans cette action de :

- Poursuivre la dynamique de concertation en réunissant régulièrement l'instance de concertation (*organisation a minima un comité consultatif par an*).
- Mener des actions de concertation plus élargie : sorties thématiques, temps forts, stands, consultation et « aller-vers » la population...
- Prévoir d'autres temps forts de concertation de type de forum à mi-parcours de l'OGS et avant la labellisation.
- Pour chaque projet et étude, la concertation sera un volet à toujours prendre en compte (clause dans les cahiers des charges des prestataires).

Au besoin, il pourra être proposé des modifications de la gouvernance et du comité consultatif : nouvelle instance, modification de la composition...

• Actions déjà engagées ou en cours

- Création du comité consultatif et 1^{er} Forum du Grand Site

• Limites, freins et contraintes éventuelles

- Maintien de la mobilisation et multiplicité de réunions
- Veiller à ne pas perdre les apports et recommandations des différents cycles de concertations
- Représentativité des participants
- Acceptabilité de la démarche



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Habitants
- Associations
- Acteurs locaux : professionnels du tourisme...
- Adeupa



Evaluation et indicateurs

- Volet concertation intégré dans l'ensemble des projets (oui/non)
- Mobilisation de la population
- Questionnaire de satisfaction
- Nombre d'événements organisés
- Nombre de réunions
- Nombre de participants et diversité

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers potentiels
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation	✓	✓	✓ (Forum)	✓	✓	✓	✓ (Forum)	✓	
Nature des dépenses	- Frais de personnel - Frais d'organisation des événements participatifs - Frais d'accompagnement par un prestataire dans le cadre d'un volet de concertation important								
COUT TOTAL DE L'ACTION :						~ 15 000 €			

Orientation stratégique n°3 : Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site

Objectif 3.4

Fédérer les acteurs locaux et les habitants autour du projet Grand Site de France

Action 35

Développer les partenariats avec les acteurs sociaux-économiques

• Constats et contexte

Les Grands Sites de France s'attachent à la prise en compte des aspects sociaux et économiques des territoires. Les Grands Sites de France sont des territoires vivants, habités où des activités économiques sont présentes : agriculture, artisanat, tourisme... Cette démarche constitue un atout fort pour le développement local en favorisant les retombées économiques et sociales locales. Les Grands Sites s'appuient sur les valeurs, la culture, le savoir-faire et les ressources locales.



• Objectifs visés

- Faire comprendre la démarche et impliquer les acteurs dans le projet
- Contribuer à la transition vers une économie plus locale et plus durable
- Prendre en compte les besoins et les attentes des acteurs locaux
- Valoriser les ressources territoriales
- Tendre vers un tourisme plus durable

• Descriptif de l'action

Cette action consiste à :

- Prendre en compte les activités économiques dans le cadre des réflexions autour du Grand Site : aménagements, besoins des acteurs, expertise d'usage...
- Sensibiliser et mettre en réseau des acteurs touristiques autour d'un tourisme durable : Ecodo, déchets, bonnes pratiques...
- Accompagner les porteurs de projets touristiques qui répondent aux enjeux du Grand Site : hébergements insolites, camping à la ferme...
- Valoriser les savoir-faire agricoles et les produits locaux à travers le PAT.

• Actions déjà engagées ou en cours

- Projet alimentaire territoriale
- Marque Valeur Parc du PNRA

• Limites, freins et contraintes éventuelles

- Mobilisation des professionnels



Priorité

1

2

3



Secteurs concernés

Ensemble du Grand Site.



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
 Aulne maritime

Partenaires et maîtres d'ouvrage associés

- Professionnels du tourisme
- Acteurs économiques
- Acteurs sociaux
- Associations
- PNRA
- Brest terres océanes



Evaluation et indicateurs

- Satisfaction des acteurs sociaux-économiques (questionnaire)

ECHEANCIER DE REALISATION

	Calendrier prévisionnel								Partenaires financiers
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation					✓	✓	✓	✓	
Nature des dépenses	- Frais de personnel								
COUT TOTAL DE L'ACTION :				Inclus au pilotage de la démarche					

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 029-200066868-20250630-088_2025BIS-DE



OPERATION GRAND SITE

Tome II : le programme d'actions

Année 2025

Communauté de communes Presqu'île de Crozon –
Aulne maritime

